

# RAPPORT *d'activité*

du Conseil économique,  
social et environnemental

mai 2022 → mai 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité





# RAPPORT *d'activité*

du Conseil économique,  
social et environnemental

mai 2022 → mai 2023



# Sommaire



ÉDITO ..... pp. 4-5

## La mission du CESE ?

*Incarner l'exigence d'un débat continu, rigoureux et garant d'une démocratie où chacun se retrouve*

AVANT-PROPOS ..... pp. 6-7

*Qu'est-ce que*  
**le CESE ?**



..... pp. 8-21

**Trouver**  
*les points  
d'accord*



..... pp. 22-33

**Accompagner**  
*les grandes  
transitions*

..... pp. 34-58

*Un an* **de travaux**

ÉDITO

# Le CESE, *à la confluence de l'État et de la société*

Cette année, les crises n'ont cessé de secouer notre pays : impacts de la guerre en Ukraine, inflation et pénuries, réchauffement climatique, absence de majorité parlementaire, mouvement social contre la réforme des retraites, émeutes dans les banlieues – une succession de défis survenus sur fond de défiance persistante à l'égard des élus, des partis politiques et des médias. Dans un tel contexte, il est tentant de croire que la démocratie est trop lente, trop complexe et

finalement impuissante, et qu'un régime plus autoritaire et plus centralisé saurait relever les défis géopolitiques, économiques, écologiques et sociaux. Je suis convaincu du contraire. Plus l'horizon s'obscurcit, plus nous avons besoin des lumières du dialogue démocratique et plus nous avons besoin de revenir aux sources d'un idéal politique qui fait entière confiance à l'humain.

Ce dialogue ne peut se borner aux campagnes électorales et aux dimanches de vote, aussi cruciaux soient-ils. C'est un

continuum démocratique qu'il nous faut inventer et entretenir chaque jour, au plus près de nos concitoyens, bien au-delà des enceintes des institutions. Ce continuum ne doit servir qu'à une seule chose : favoriser les prises de décision les mieux partagées, les plus efficaces et les plus légitimes pour l'avenir de notre pays. Il suppose un chaînage complexe, qui implique la société dans son ensemble. Si la décision finale revient aux pouvoirs législatif et exécutif, son acceptabilité dépend d'un processus exigeant, qui réclame écoute et patience.

Notre Constitution attribue au CESE un rôle clé dans ce processus, renforcé par la loi organique de 2021. Troisième assemblée de la République, nous nous trouvons à la confluence de la société civile organisée et de la parole citoyenne. Nous occupons une position unique qui nous permet d'ouvrir des sujets sensibles à toutes les composantes de la société, pour déboucher sur des propositions concrètes de politiques publiques. Cette année, nous l'avons notamment fait à travers un avis sur la légalisation encadrée du cannabis, à travers une convention citoyenne et un avis sur les conditions de la fin de vie. Nous avons également réussi à faire émerger dans le débat public des thèmes nouveaux tels que le financement de la transition écologique, l'économie servicielle, la santé-environnement ou l'impact différencié du changement climatique selon le genre.

Nous avons organisé une journée de réflexion sur la place du travail avec les corps intermédiaires et les spécialistes universitaires ainsi qu'une journée consacrée à la diplomatie féministe, institué un prix littéraire récompensant un ouvrage de prospective et d'anticipation et créé une résidence artistique.



---

**THIERRY BEAUDET,**  
Président du CESE

---

Enfin, nous ne négligeons pas la place croissante des sociétés civiles sur la scène mondiale. Le CESE français s'affirme comme un acteur d'envergure dans l'animation des Conseils économiques et sociaux (CES) européens et internationaux.

Répetons-le avec force : si l'élection a pour principale fonction d'attribuer le pouvoir, force est de constater qu'elle ne vaut que ce que vaut le débat qui l'a précédée. Celui-ci mérite les mêmes soins, la même considération, la même visibilité. C'est la mission du CESE que d'incarner l'exigence d'un débat continu, rigoureux et garant d'une démocratie où chacun se retrouve. ■

# Qu'est-ce que le CESE ?

Le Conseil économique, social et environnemental est la troisième assemblée constitutionnelle de la République. Ses 175 membres, issus de tous les territoires et de toutes catégories socioprofessionnelles, poursuivent quatre grandes missions. Entre mai 2022 et mai 2023, ils ont rendu 21 avis, 2 résolutions, 5 déclarations et 1 étude.



Pour cela, le CESE s'appuie sur :



## LES SÉANCES PLÉNIÈRES DU CESE : un lieu d'expression libre

Acteur central de la démocratie participative et facilitateur du débat public, le CESE propose un cadre d'expression privilégié pour la société civile. Lors des séances plénières, ouvertes au public et diffusées en direct, les membres du CESE se rassemblent pour débattre de questions nationales cruciales. Depuis 2022, chaque plénière s'ouvre par un moment d'expression libre, permettant aux membres du CESE d'échanger et de réagir à l'actualité.

## 175 CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

**+ de 80** organisations de la société civile représentées

**19** groupes de représentation dont un groupe dédié aux organisations étudiantes et aux mouvements de jeunesse (voir pages 60-61)

**87%** des membres n'ont jamais eu de mandat électif (territorial ou parlementaire)

Le CESE est l'assemblée la plus paritaire :

**46%** des membres du CESE sont des femmes

**55%** des postes de gouvernance sont occupés par des femmes



# Une *mandature* installée



**29**  
TRAVAUX ADOPTÉS  
ET PUBLIÉS

dont 2 saisines  
gouvernementales

**21**  
avis

**1**

étude

**2**

résolutions

**5**

déclarations

En 2022, le CESE s'engage en matière de **responsabilité sociétale des organisations (RSO)** par la constitution d'un comité de pilotage spécifique. Composé de trois de ses membres – Marie-Claire Martel, Sophie Thiéry, Pascal Mayol – et de représentants des directions financière, logistique, des ressources humaines, de la communication interne et projets innovants, ce comité a impulsé des actions concrètes comme la réalisation d'un premier **bilan carbone** labellisé par l'ADEME, avec le concours du cabinet Ioare. Après le diagnostic qui a estimé à environ 2 135 tonnes de CO<sub>2</sub> ses émissions totales de gaz à effet de serre sur l'année 2022, le CESE s'est engagé à compenser ses émissions à hauteur de 50 000 euros. Dans une optique d'inclusivité, le CESE a aussi renforcé l'**accessibilité** du Palais d'Iéna en intégrant des rampes d'accès, des ascenseurs et des boutons de commande en braille, pour un accueil adapté à toutes et à tous.

## DE QUELS ENJEUX A ÉTÉ SAISI LE CESE CETTE ANNÉE ?

Par formation de travail chargée de la coordination des travaux :



**5**

déclarations  
réalisées par  
le Bureau



**2**

Économie  
et finances



**1**

Affaires sociales  
et santé



**2**

Travail  
et emploi



**1**

Délégation aux droits  
des femmes  
et à l'égalité



**7**

Environnement



**3**

Affaires  
européennes et  
internationales



**3**

Commissions temporaires  
(participation  
démocratique, cannabis,  
fin de vie)



**2**

Territoires,  
agriculture  
et alimentation



**3**

Éducation,  
culture et  
communication

## PAR QUI A ÉTÉ SAISI LE CESE CETTE ANNÉE ?



**2**

Gouvernement



**8**

avis remis à des ministres  
et secrétaires d'État



# Trouver *les points d'accord*

*À l'heure où la défiance des Français envers les institutions se creuse, le CESE propose une approche unique pour renforcer encore le dialogue nécessaire à la vie démocratique. Il offre un espace où citoyennes et citoyens participent à la fabrique du consensus en contribuant à élaborer des solutions concrètes aux enjeux qui affectent la vie quotidienne des Français. Trait d'union entre les pouvoirs publics et la société civile, le CESE s'affirme comme l'un des principaux acteurs de la démocratie participative en France.*



Rapprocher les citoyens de leurs <i>institutions</i> .....	10-11
À l'écoute <i>des citoyens</i> .....	12
Développer la pratique du <i>parasport</i> .....	13
Une diversité de <i>dispositifs participatifs</i> .....	14
Une Convention citoyenne sur <i>la fin de vie</i> .....	15-17
1 an de <i>participation citoyenne</i> .....	18-19
Agir à l'échelle <i>internationale</i> .....	20-21

La Convention citoyenne sur la fin de vie a été l'occasion d'intégrer 184 citoyens et citoyennes au débat public. Le CESE a tiré au sort divers profils aux opinions variées, qui ont écouté, échangé et débattu entre décembre 2022 et mars 2023, afin de répondre à la question soulevée par la Première ministre : « Le cadre de l'accompagnement de la fin de vie est-il adapté aux différentes situations rencontrées ou d'éventuels changements devraient-ils être introduits ? »



# Rapprocher *les citoyens de leurs institutions*

*Troisième assemblée citée dans la Constitution après l'Assemblée nationale et le Sénat, le CESE permet à la société civile de contribuer pleinement à la vie démocratique. À l'heure où notre système politique traverse une crise de confiance et de légitimité inédite, ce rôle de trait d'union entre les citoyens et les pouvoirs publics est plus crucial que jamais.*

---

**R**ouage essentiel de la vie démocratique, le CESE accueille le débat avec les représentants de la société civile organisée. Par « société civile organisée », on entend un ensemble de femmes et d'hommes qui œuvrent dans des syndicats, des entreprises, des associations agissant pour la cohésion sociale et territoriale ou pour la protection de la nature et de l'environnement. À travers ces organisations, ces femmes et ces hommes s'engagent et agissent au plus près des réalités des Français. Le CESE est leur assemblée, l'assemblée de la « société civile agissante ».

## **Une assemblée à l'image de la société**

L'action du CESE est portée par la diversité des organisations qui le composent. Avec son modèle unique de délibération collective fondé sur le consensus, il permet à des groupes aux préoccupations diverses de se rapprocher pour construire des propositions d'intérêt général. Des opinions

opposées y sont débattues de manière constructive. Depuis 2008, il est aussi la seule institution où les mouvements de jeunesse et les organisations étudiantes sont représentés. Avec cette intégration, le CESE est plus que jamais à l'image de la société.

## **Recueillir et faire entendre la voix des citoyens**

Depuis l'adoption de la réforme de 2021<sup>(1)</sup>, le CESE est également devenu une référence en matière de démocratie participative. Il implique désormais directement les citoyennes et les citoyens dans ses travaux et coconstruit ses avis avec eux à travers diverses modalités, de la consultation publique à la convention citoyenne en passant par la pétition (*voir pages 12 à 21*). En recueillant la voix des citoyennes et citoyens, il leur permet de contribuer à élaborer des solutions concrètes à des enjeux qui affectent la vie quotidienne de tous – du vieillissement de la population à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la crise climatique ou aux mutations du marché du travail.

(1) Loi organique du 15 janvier 2021 relative au Conseil économique, social et environnemental



Le 21 juin 2022, le CESE a accueilli une centaine de collégiens du département de la Seine-Saint-Denis pour une expérience européenne et démocratique : « la grande simulation de Parlement européen de l'éducation prioritaire ».



## Éclairer les défis sociaux, économiques et environnementaux de demain

Chaque année, le CESE présente le diagnostic et l'analyse de la société dans son rapport annuel sur l'état de la France (RAEF). Véritable baromètre de la société française, il analyse en profondeur les questions économiques, sociales et environnementales qui façonnent notre quotidien et forgent notre avenir en les resituant dans un temps long. Enrichi par l'expertise de spécialistes et d'acteurs de la société civile, le CESE formule une série de préconisations destinées à éclairer la décision des pouvoirs publics et à informer les citoyens sur les grands enjeux de demain.

## Au service d'un « continuum démocratique »

À l'heure où la confiance des Français dans leurs institutions ne cesse de diminuer (*voir encadré*), le CESE rapproche la décision publique de la réalité vécue et n'hésite pas à aller chercher la parole de celles et ceux que l'on n'entend pas. Cette « fabrique du consensus » associe les citoyennes et les citoyens aux décisions qui les concernent

et crée des espaces de dialogue apaisés. Elle contribue ainsi à dépasser le modèle d'une démocratie où les citoyens ne s'expriment que lors des élections, pour inventer et construire un véritable « continuum démocratique » dans lequel les institutions s'enrichissent en permanence de la participation citoyenne. Le CESE permet aux politiques publiques de se coconstruire dans une démocratie plus vivante et continue. ■

## DÉMOCRATIE : UNE CRISE DE CONFIANCE

Chaque année depuis 2009, le Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF) établit le Baromètre de la confiance politique en partenariat avec le CESE. Sa 14<sup>e</sup> édition a été publiée en février 2023. Les résultats dressent le constat d'un décrochage général de la confiance des Français dans leurs institutions. Ils sont 72 % à éprouver des sentiments négatifs lorsqu'ils pensent à la politique, et 64 % à estimer que la démocratie ne fonctionne pas bien en France – un chiffre en progression de 7 % par rapport à 2022. 82 % d'entre eux considèrent que les responsables politiques ne se préoccupent pas de ce que pensent les gens « comme eux ». Ces résultats soulignent, plus que jamais, l'importance vitale du CESE comme point de jonction entre les citoyens et leurs institutions.

# À l'écoute des citoyens

*Le CESE associe de plus en plus régulièrement les citoyens à l'élaboration de ses avis, afin de prendre en compte leurs voix et leurs réalités. En 2022-2023, il a développé différentes initiatives pour valoriser l'expression de la société civile.*

## Favoriser la délibération collective

Dans le cadre de l'avis « Développer le parasport en France : de la singularité à l'universalité, une opportunité pour toutes et tous », adopté en mars 2023, le CESE a mis en place un dispositif de participation citoyenne à plusieurs facettes. Une plateforme numérique a permis à 2 232 participants de répondre à un questionnaire en ligne, recueillant ainsi 29 000 contributions. Pour aller plus loin, cinq ateliers d'approfondissement ont été organisés avec certains participants au questionnaire. Puis, une journée d'échanges et de rencontre s'est tenue le 29 novembre 2022, sur le thème du « Sport pour tous et toutes ». 39 citoyens en situation de handicap ou valides ont débattu et acté 12 propositions concrètes pour améliorer la

pratique d'activités physiques et sportives des personnes en situation de handicap ou éloignées de la pratique sportive, une manière de coconstruire l'avis directement avec ceux qu'il concerne.

## Se nourrir des réalités de terrain

Pour l'avis « Cannabis : sortir du statu quo, vers une légalisation encadrée », adopté en janvier 2023, une délégation de membres de la commission temporaire « Cannabis » est allée à la rencontre des acteurs de terrain.

À la Maison des projets de Toulon et au CESER Région Sud PACA, elle a échangé avec des associations intervenant sur les questions de prévention, d'addiction ou d'insertion professionnelle des jeunes, ainsi que des éducateurs, des médiateurs sociaux et des acteurs publics chargés des politiques de prévention et de sécurité. Chacun a partagé son expertise et son expérience de terrain, à propos de l'impact du trafic de stupéfiants dans certains quartiers comme sur les sujets de dépendance. Avec cette démarche « d'aller vers » – vers les citoyens, vers ceux qui agissent –, la commission s'est nourrie de différentes réalités et d'une perspective régionale qui, à bien des égards, sont représentatives de ce qui se passe ailleurs sur le territoire. ■

*« Avec cette démarche "d'aller vers" – vers les citoyens, vers ceux qui agissent –, la commission s'est nourrie de différentes réalités. »*



*Démonstration de para-escrime par le club Les Mousquetaires du Val d'Europe à l'occasion de la séance plénière « Développer le parasport en France : de la singularité à l'universalité, une opportunité pour toutes et tous »*

# Développer *la pratique du parasport*

Le 29 mars 2023, le CESE a voté l'avis « Développer le parasport en France : de la singularité à l'universalité, une opportunité pour toutes et tous », proposant une approche novatrice de la lutte contre les inégalités.

Entretien avec Marie-Amélie Le Fur.



Marie-Amélie Le Fur

est triple championne paralympique d'athlétisme et présidente du comité paralympique et sportif français. Membre du CESE, elle a été corapporteuse de l'avis avec Dominique Carlac'h.

## En quoi cet avis est-il novateur ?

L'angle choisi pour cet avis est inédit. Plutôt que de partir du plus grand nombre pour aborder les situations spécifiques en dernier, nous avons commencé par les difficultés que rencontrent les personnes en situation de handicap, convaincus qu'en agissant pour elles nous agirions pour le plus grand nombre.

## Quels en sont les principaux enseignements ?

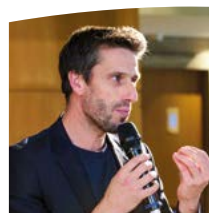
L'avis met en lumière toutes les difficultés et les freins d'accès que rencontrent les personnes en situation de handicap. À l'issue de notre travail d'auditions et de nos échanges entre conseillers, nous avons

conclu que ces difficultés reposent sur un manque de culture sportive, qui est généralisé en France mais dont l'impact est exacerbé pour les personnes en situation de handicap. Pour construire cette culture, il faut orienter les politiques publiques et les modalités de financement vers un modèle de club qui soit plus social, plutôt que de se concentrer sur la compétition. Il faut ouvrir le modèle actuel pour aller chercher des publics éloignés. L'avis met également en lumière trois grands défis : le manque d'accessibilité des structures sportives, le manque d'accès à l'information et à la formation et le besoin de collecter des données pour mieux mesurer l'impact des politiques publiques.

## Qu'a apporté le dispositif de participation citoyenne en amont de l'avis ?

Nous avons croisé les préconisations des citoyens avec celles que nous construisions. En constatant leur fort engagement sur certains sujets, nous avons décidé de leur

donner la priorité. Ce fut notamment le cas de la question de « l'aller vers », démarche qui consiste à aller à la rencontre des personnes en situation de handicap pour favoriser leur pratique sportive, car, pour le moment, leur accès à l'information est trop limité. ■



TONY ESTANGUET, athlète et Président du comité des Jeux olympiques de Paris (COJO)

## *Rendre visible et audible : c'est le premier pas de toute démarche.*

*En relayant les difficultés que rencontrent les personnes en situation de handicap, notamment dans l'accès à la pratique sportive, le CESE remplit une mission essentielle d'intérêt général. Dans le cadre des Jeux paralympiques de Paris 2024, nous en sommes pleinement conscients.*

# Une diversité *de dispositifs* *participatifs*

*Ateliers délibératifs, groupes citoyens, conventions, consultations ou pétitions citoyennes : le CESE mobilise différents dispositifs de participation pour recueillir les besoins, attentes et préoccupations de la société, mais également pour construire collectivement des réponses et des propositions d'action.*

## **Les groupes citoyens : valoriser l'expertise citoyenne**

Composé par tirage au sort, le groupe citoyen travaille sur des préconisations. Il est intégré au sein des commissions et son avis est donc coconstruit avec les conseillers, tout comme les diagnostics et les préconisations.

## **Les ateliers délibératifs : faire entendre la voix des territoires**

En fonction des sujets, un groupe de citoyennes et citoyens peut être consulté ponctuellement pour prendre en compte

les perspectives de territoires spécifiques ou échanger avec des publics parfois invisibilisés.

## **La consultation citoyenne : établir un diagnostic collectif**

En mobilisant un grand nombre de participants autour d'un questionnaire en ligne, la consultation citoyenne numérique permet d'établir un diagnostic collectif à plus grande échelle, de recueillir de nouvelles idées, mais aussi de tester et d'enrichir des préconisations formulées par les conseillères et conseillers.

## **La pétition citoyenne : porter les problématiques citoyennes**

Elle permet à ses mandataires d'être reçus par une formation de travail, sous réserve d'obtenir un minimum de 150 000 signatures. Le CESE s'assure ainsi de se saisir de sujets qui répondent directement aux problématiques citoyennes.

## **Convention citoyenne : mobiliser l'intelligence collective**

Pour les enjeux qui trouvent un fort écho dans le débat public, ce dispositif permet de réunir un grand nombre de citoyennes et citoyens pour s'informer, débattre et formuler des propositions. ■



**STANISLAS**, 35 ans, citoyen tiré au sort pour la Convention citoyenne sur la fin de vie

*« Pendant le débat, nous avions des avis parfois complètement divergents,*

*mais tout le monde s'est écouté, respecté. 75 % des membres de la convention étaient pour l'aide active à mourir, mais ceux qui étaient contre n'ont pas été mis à l'écart : 50 % du rapport a été consacré à leur point de vue. Personne n'a écrasé personne. C'est la plus belle chose que j'ai vécue à ce jour sur le plan démocratique. »*



# Une Convention *citoyenne sur la fin de vie*

De décembre 2022 à avril 2023, 184 citoyennes et citoyens tirés au sort ont été réunis par le CESE pendant neuf week-ends pour travailler sur le cadre de l'accompagnement de la fin de vie en France. Le dispositif de la convention citoyenne a permis de mener un débat approfondi sur ce sujet complexe, à la fois intime et collectif.

**L**a question centrale qui a guidé les travaux de la Convention citoyenne était posée par la Première ministre : « **le cadre de l'accompagnement de la fin de vie est-il adapté aux différentes situations rencontrées ou d'éventuels changements devraient-ils être introduits ?** » Les participants se sont d'abord familiarisés avec le sujet en rencontrant une soixantaine d'intervenants de tous horizons : médecins et représentants du personnel hospitalier, patients, philosophes, religieux, professionnels du droit... Éclairés par ces rencontres, ils ont débattu pendant près de quatre semaines. Ces délibérations ont permis la construction d'un rapport final remis au président de la République et reflétant la pluralité des opinions sur le sujet. Les citoyennes et citoyens s'y accordent sur un constat : le cadre actuel d'accompagnement de la fin de vie est à la fois inégalitaire et non adapté aux différentes situations rencontrées. Ils formulent 67 propositions pour l'améliorer et plaident pour une évolution du cadre législatif, en faveur de l'aide active à mourir. Ces travaux ont nourri l'avis du CESE et ont été suivis par l'annonce d'un projet de loi par le président de la République. ■



Débat lors de la Convention citoyenne sur la fin de vie



**CLAIRE THOURY,**  
présidente du comité de gouvernance de la  
Convention citoyenne sur la fin de vie.

*« Si la Convention s'est aussi bien passée, malgré la nature sensible de son sujet, c'est aussi parce qu'elle a bénéficié de la "méthode CESE", cette façon de construire le consensus dans la bienveillance, en faisant de la nuance une force. Car ce qui est intéressant, c'est que le consensus absolu n'est pas considéré comme une fin en soi : l'important est de réussir à dégager des positions majoritaires de manière apaisée, sans faire fi des positions minoritaires. Le CESE est l'un des rares lieux où l'on peut produire de la nuance. C'est l'une des seules institutions où nous pouvons échanger avec des gens qui ne pensent pas du tout comme nous, et cheminer ensemble pour trouver des réponses et des solutions. »*

# Retours sur *la convention* *sur*



9

sessions



5

mois de travail



184

citoyennes et  
citoyens  
tirés au sort



+ 60

intervenants  
de tous horizons et  
de toutes opinions

*sur*



19

modèles de fin de  
vie et d'accès aux  
parcours d'aide  
active à mourir



67

propositions présentes  
dans l'avis :  
l'ouverture, les conditions,  
les situations, les garde-  
fous et les mécanismes de  
contrôle de l'accès à l'aide  
active à mourir



1

constat commun :  
un cadre actuel  
d'accompagnement de  
la fin de vie inadapté aux  
différentes situations  
rencontrées

Phase  
d'appropriation

9  
DÉC.  
2022

Les conventionnels identifient les enjeux prioritaires à aborder lors des prochaines séances afin d'améliorer le cadre de la fin de vie en France.

Lancement de la Convention en présence d'Élisabeth Borne

Première assemblée réunie autour de la question soulevée par Élisabeth Borne : « Le cadre d'accompagnement de la fin de vie est-il adapté aux différentes situations rencontrées ou d'éventuels changements devraient-ils être introduits ? »

16  
DÉC.  
2022

Rencontre avec les représentants des cultes

Juifs, orthodoxes, musulmans, bouddhistes, catholiques, protestants... Les représentants des cultes rencontrent les conventionnels pour partager leur vision et leurs perspectives sur la fin de vie.

Phase de  
délégation

Les conventionnels définissent les grandes orientations de leur réponse à la question de la Première ministre.

# citoyenne la fin de vie

7  
JAN.  
2023

## Aide à vivre ou droit à mourir ?

Débat entre la docteure Claire Fourcade, présidente de la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs (Sfap), et Jonathan Davis, président de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD), sur l'accompagnement en fin de vie et la question de l'euthanasie.

20  
JAN.  
2023

## Regards internationaux sur la fin de vie

Théo Boer, ancien membre du comité de contrôle de l'euthanasie aux Pays-Bas, évoque, face à la Convention, les risques associés à l'expansion de l'euthanasie dans son pays. Michel Bureau, président de la Commission sur les soins de fin de vie du Québec, Francesca Re, avocate italienne, et Joelle Osterhaus, représentante d'un réseau de soins américain, exposent des perspectives plus positives sur la question.

3  
FÉV.  
2023

## Intervention du professeur Régis Aubry

Régis Aubry, directeur du Pôle vulnérabilité au centre hospitalier universitaire de Besançon, répond aux questions de la Convention sur la sédation profonde et continue.

19  
FÉV.  
2023

## Vote sur l'aide active à mourir

La convention vote avec une nette majorité (75 %) en faveur d'une ouverture de l'aide active à mourir. Si les conventionnels sont divisés sur la forme qu'elle doit prendre, une forte convergence (97 %) émerge sur l'urgence d'améliorer l'accompagnement des patients en fin de vie.

2  
AVR.  
2023

## Remise du rapport final au président de la République

À l'issue de 9 sessions réparties sur 4 mois, le rapport est achevé et remis au président de la République, Emmanuel Macron, ainsi qu'aux Françaises et Français.

19  
MARS  
2023

## Vote sur le « modèle français » de la fin de vie

Nouveau vote sur le « modèle français » de l'aide active à mourir : les conventionnels y restent majoritairement (75,5 %) favorables, bien que des nuances d'opinion existent sur sa forme et ses conditions d'accès, nuances détaillées dans le rapport final.

3  
MARS  
2023

## Débat sur la capacité de discernement face à l'euthanasie

Discussion sur les conditions d'accès à l'euthanasie des mineurs et des personnes souffrant de troubles psychiatriques ou cognitifs, avec l'intervention du pédiatre Jacques Grill.

## Phase d'harmonisation

**La Convention affine ses propositions et les soumet au vote en vue de la réponse finale adressée au Gouvernement.**

# 1 an de *participation* *citoyenne*

Panorama des avis du CESE coconstruits avec des citoyens,  
entre mai 2022 et mai 2023

## AVIS

### Métiers de cohésion sociale

12 juillet 2022

Saisine d'initiative

# 5 750

participants au total  
sur la plateforme  
en ligne et lors de la  
journée délibérative

Le CESE a mis en ligne une plateforme de consultation du 1<sup>er</sup> mars au 15 avril, sur laquelle **plus de 5 000** professionnelles et professionnels, formatrices et formateurs, étudiantes et étudiants et personnes accompagnées ou proches aidants **se sont exprimés**. Elle a été complétée par une journée délibérative avec la participation de 50 personnes.

## AVIS

### Sobriété

11 janvier 2023

Saisine d'initiative

# 5 220

participants au total  
sur la plateforme  
en ligne et lors de la  
journée délibérative

La consultation citoyenne ouverte par le CESE sur l'évolution de la société vers la sobriété a suscité un fort intérêt : **5 166 participants y ont contribué**. Le CESE a également organisé un atelier qui a réuni une quarantaine de citoyens et citoyennes volontaires ayant déjà participé à la consultation.

## AVIS

### Parasport

29 mars 2023

Saisine d'initiative

# 2 270

participants au total  
sur la plateforme  
en ligne et lors de la  
journée délibérative

Avant la tenue des Jeux olympiques et paralympiques de Paris, **2 232 personnes ont donné leur avis** sur l'activité physique et sportive. Le CESE a également organisé une journée d'échanges et de rencontres à laquelle **39 citoyens et citoyennes valides ou en situation de handicap** ont participé.

## AVIS

### Travail, santé- environnement

24 mai 2023

Saisine d'initiative

# 1 920

participants sur la  
plateforme en ligne

Pour cette question, le CESE a entamé une **démarche de participation citoyenne via un questionnaire** pour mieux comprendre la prise en charge des impacts du changement climatique au sein des entreprises et des administrations.

## AVIS

**Fin de vie**

9 mai 2023

**Saisine  
gouvernementale****184****citoyens tirés au sort**

En parallèle de la Convention citoyenne sur la fin de vie qui a abouti à un rapport coconstruit par **184 citoyens et citoyennes réunis au CESE durant 9 sessions, une commission temporaire** a été créée pour porter l'avis des membres représentant les organisations de la société civile qui composent le CESE.

## Convention citoyenne et commission temporaire :

# *un travail complémentaire*

*Membre du CESE, représentant de la CFDT, Albert Ritzenthaler a présidé la commission temporaire Fin de vie du CESE. À l'issue d'un travail complémentaire à celui de la Convention citoyenne, cette commission a publié l'avis « Fin de vie : faire évoluer la loi ? » le 9 mai 2023.*

**Entretien avec Albert Ritzenthaler.**

### Comment le travail de la commission temporaire Fin de vie du CESE s'est-il articulé avec celui de la Convention citoyenne ?

Nos travaux ont débuté au même moment et nous avons été en contact régulier. Nous avons notamment présenté à la Convention un bilan de la loi « Claeys-Leonetti », qui a créé en 2016 de nouveaux droits en faveur des personnes en fin de vie, puis nous l'avons tenue informée de nos avancées. Toute la matière disponible pour la Convention a alimenté notre réflexion : visionner des auditions réalisées dans le cadre de la Convention nous



**Albert Ritzenthaler**

a permis d'élargir nos propres sources et ainsi de compléter et approfondir certains sujets. Par ailleurs, nous nous sommes appuyés sur les travaux de la Convention pour construire des préconisations encore plus opérationnelles et concrètes. Cette articulation a permis de renforcer la portée de cet avis par la redevabilité qu'il induit auprès des membres de la Convention citoyenne. ■



# Agir à l'échelle *internationale*

*De la transition écologique à la participation citoyenne en passant par les défis du numérique, les grands enjeux de notre société sont aujourd'hui transnationaux. Au cœur de la dynamique démocratique internationale, le CESE contribue à faire avancer ces sujets qui requièrent une action collective.*

---



Événement de l'UCESIF

**D**ans le cadre de l'Union européenne, le CESE travaille en étroite collaboration avec le Comité économique et social européen, notamment autour de deux thèmes qu'il a contribué à faire émerger : le renforcement de la participation citoyenne pour revitaliser les démocraties européennes et le rôle des comités économiques et sociaux (CES) dans la double transition écologique et

numérique. Il entretient également des liens de coopération bilatérale avec les États membres. En mai 2023, Thierry Beudet, président du CESE, s'est ainsi rendu au Portugal pour un échange d'expertise sur le renforcement de la participation citoyenne.

## **Renforcement de capacités et échange d'expériences**

En dehors de l'Union européenne, le CESE s'inscrit dans l'écosystème de coopération française aux côtés d'institutions comme le Sénat et l'Assemblée nationale ou d'organisations comme l'Agence française de développement. Il partage son expertise sur des sujets liés à son fonctionnement, son mode d'action, ses relations avec les autres institutions, l'association des citoyens à ses travaux... Des réunions de travail ont ainsi été organisées en 2023 avec des délégations de la République dominicaine ou du Vietnam. Le CESE poursuit également un partenariat avec son homologue algérien en vue de la mise en place d'un observatoire des politiques publiques environnementales.

## **La francophonie en action**

Le CESE mène également une action diplomatique dans le cadre de la francophonie. Le 13 juillet 2022, Thierry Beudet a été nommé président

---

*« Par son travail d'influence au niveau international, le CESE prend toute sa part dans les instances où se joue l'avenir de nos sociétés. »*

---

de l'Union des conseils économiques et sociaux et institutions similaires francophones (UCESIF), l'un des principaux réseaux institutionnels de l'Organisation internationale de la francophonie. Avec 24 membres répartis sur trois continents, l'UCESIF permet de mutualiser l'expertise de terrain de chaque CES pour établir des recommandations transnationales. En juin 2023, une déclaration sur la gouvernance de l'eau a notamment été adoptée. Le CESE tisse également des partenariats bilatéraux spécifiques avec des CES de la francophonie, comme ceux du Congo, du Togo ou de la Côte d'Ivoire, pour les aider à renforcer leurs capacités et procéder à un échange d'expériences en matière de transformation publique.

### **Influer sur les négociations mondiales**

En parallèle, le CESE contribue aux initiatives et négociations sur les grands enjeux de la gouvernance mondiale, en mettant en avant ses avis lors des rendez-vous internationaux. Il a ainsi pu appuyer son avis appelant à la conclusion d'un traité international sur la pollution des plastiques efficace et ambitieux lors du sommet sur le nouveau pacte mondial de juin 2023. Ses travaux sur la gouvernance de l'eau et la transition énergétique ont également



### **UN « ERASMUS » DES SOCIÉTÉS CIVILES ORGANISÉES**

À l'initiative du CESE, la première édition de « l'Erasmus des sociétés civiles organisées » a été lancée en mai 2023 par les représentants des sociétés civiles d'Europe. Ce programme d'échange entre CES de pays membres de l'Union européenne vise à favoriser le partage de bonnes pratiques et à développer une expertise approfondie dans un domaine de politique publique. L'objectif est de proposer des solutions européennes innovantes à des défis de société. Cette première année est placée sous le thème de la sobriété – énergétique, numérique, environnementale. À ce stade, les CES de cinq autres pays ont répondu présent : Espagne, Italie, Portugal, Malte et Bulgarie. Tout au long de l'année, ils participent à des sessions d'échange et d'étude de deux jours : au CESE, en France, au mois de mai, puis à Malte en septembre et en Espagne en novembre.

été valorisés lors des négociations de la COP15 sur la biodiversité, qui se sont tenues en décembre 2022, et de la réunion de mi-parcours de la décennie mondiale de l'eau, organisée en mars 2023 par l'ONU. Par ce travail d'influence, l'assemblée prend toute sa part dans les instances où se joue l'avenir de nos sociétés. ■



# Accompagner *les grandes transitions*

*Alors que de profondes mutations traversent et transforment notre société – environnement, vieillissement de la population, travail, vie culturelle, égalité entre les genres –, le CESE s’est, tout au long de l’année 2022-2023, pleinement saisi de ces sujets pour esquisser des solutions qui répondent aux attentes des citoyennes et citoyens tout en éclairant les pouvoirs publics sur ces défis majeurs.*





Les 20 et 21 septembre 2022, le Forum des scénarios a été l'occasion d'échanger et d'approfondir les connaissances concernant l'environnement et la transition écologique, sujet phare de cette année 2022-2023.

Environnement-*climat* ..... 24-25

*Égalité* femmes-hommes ..... 26-27

*Vieillesse* de la population ..... 28-29

*Travail* ..... 30-31

Contribuer à la *vie culturelle* ..... 32-33



# Face aux défis environnementaux, *une approche transversale*

*La question de l'impact de l'urgence climatique sur les enjeux sociétaux a irrigué les travaux du CESE dans divers domaines : celui du travail, de l'égalité des genres, du vieillissement de la population ou encore de la culture.*



## IMPACTS CLIMATIQUES ET INÉGALITÉS DE GENRE

Les femmes, en situation de plus grande pauvreté, sont proportionnellement plus affectées que les hommes par le changement climatique. Traiter de l'égalité hommes-femmes nécessite de considérer les conditions des femmes face à ces impacts. Le CESE s'est emparé du sujet pour formuler des solutions d'adaptation (p. 26).



## LA CULTURE FACE AU CLIMAT

Cinéma, livre, musique... Quelle que soit sa forme, la culture participe à la compréhension du réel et ouvre des perspectives d'avenir. La crise de la Covid-19 a mis en lumière les vulnérabilités structurelles des métiers culturels, pourtant essentiels à la transition écologique (pp. 32-33).



## TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DÉFI DÉMOGRAPHIQUE

Le vieillissement de la population s'accompagne d'inégalités croissantes (pp. 28-29) découlant de facteurs aussi bien individuels – sexe, situation socio-économique... – qu'environnementaux – pollution, logement, transports. Pour répondre aux défis du vieillissement, les politiques de santé doivent intégrer les enjeux environnementaux.



## L'ENVIRONNEMENT DANS LE TRAVAIL

L'impact du dérèglement climatique sur les conditions de travail est croissant et se traduit par une multiplication des risques d'accident ou de maladie. La question de l'environnement au travail est de plus en plus prégnante et implique de nouvelles pratiques (p. 30) adaptées à la situation climatique.



# Climat et inégalités de genre : « Une prise de conscience s'impose »

L'avis « Inégalités de genre, crise climatique et transition écologique » adopté le 14 mars 2023 associe le sujet du climat à celui des inégalités de genre. Aminata Niakaté, avocate, membre de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité et de la commission Environnement du CESE, en était la corapporteuse.

## L'avis fait le constat que les femmes sont plus affectées par les conséquences du changement climatique. Pour quelles raisons ?

Les femmes sont plus affectées parce qu'elles sont plus fragiles : elles représentent 70 % des personnes les plus pauvres dans le monde et sont victimes d'assignations sociales inégalitaires. Dans les pays du Sud, elles sont les premières victimes des catastrophes climatiques parce qu'elles restent souvent sur place pour s'occuper des enfants ou des personnes âgées. Lors du tsunami de 2004 dans l'océan Indien, 70 % des personnes décédées étaient des femmes. Plus près de nous, les familles monoparentales – ayant

principalement à leur tête des femmes – vivant en HLM sont plus exposées à la précarité énergétique ou à la pollution, car leurs logements sont souvent situés à proximité d'axes routiers ou de zones industrielles.

**« Il est crucial d'intégrer pleinement les femmes dans la lutte contre le réchauffement climatique. »**

## Comment résoudre ces injustices environnementales ?

Avant toute chose, une prise de conscience s'impose. Nous préconisons de renforcer la recherche sur l'impact différencié des effets du changement climatique

sur les femmes. Ces données genrées sont essentielles pour construire des politiques climatiques qui ciblent ces inégalités. Par ailleurs, si les femmes sont nombreuses à agir sur le terrain, elles restent exclues des principales instances de décision où se font les politiques climatiques – des collectivités territoriales aux Conférences des parties (COP). Elles doivent devenir les principales actrices des débats qui fondent la « démocratie environnementale ». Cela passe par une diplomatie féministe, avec l'instauration de la parité dans la représentation française aux COP, mais aussi par la prise en compte, dans les modalités de la participation citoyenne à échelle locale, des contraintes



Aminata Niakaté

corapporteuse de l'avis « Inégalités de genre, crise climatique et transition écologique »

familiales qui pèsent toujours largement sur les femmes. Il est également crucial d'intégrer pleinement les femmes dans la lutte contre le réchauffement climatique en agissant dès l'école et aux côtés des entreprises pour renforcer la mixité des nouveaux métiers de la transition écologique. Aujourd'hui, seuls 18 % de ces métiers sont occupés par des femmes. ■



# Pour une égalité *effective entre les femmes et les hommes*

*Entre révocation du droit à l'avortement aux États-Unis et restrictions à la contraception en Pologne, les droits des femmes demeurent fragiles. Face à ces défis, le CESE réaffirme avec force son engagement de longue date pour l'égalité entre les femmes et les hommes.*

Agathe Hamel,  
présidente de la  
délégation aux droits  
des femmes et à l'égalité  
du CESE, avec Parwana  
Païkan, diplomate,  
ministre-conseillère  
et adjointe du chef de  
mission de l'ambassade  
d'Afghanistan en France



**D**ans une résolution adoptée le 24 novembre 2022, le CESE s'est engagé à continuer de porter les droits des femmes comme une priorité politique.

Pour cela, la délégation aux droits des femmes et à l'égalité joue un rôle essentiel : elle élabore des études, avis ou résolutions sur ces sujets, tout en assurant une mission de veille, d'impulsion et de suivi de la prise en compte des problématiques de genre dans les travaux du CESE.

## **Porter les droits des femmes comme priorité politique**

En plus de l'avis et du rapport « Inégalités de genre, crise climatique et transition écologique » publié en 2023 (voir page 25), cette délégation a travaillé ces dernières années sur des thèmes transversaux : de la place des femmes dans la création et la direction d'entreprises<sup>1</sup> au lien entre crise sanitaire et inégalités de genre<sup>2</sup>, en

passant par le sujet des droits sexuels et reproductifs<sup>3</sup>. En 2023, elle a également ouvert au sein du CESE une réflexion sur l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS). Cette initiative vise à promouvoir une citoyenneté complète, avec le consentement comme impératif, qui encourage des relations affectives saines, la reconnaissance des orientations sexuelles et des minorités de genre et la lutte contre les inégalités. En organisant régulièrement des assemblées plénières sur ces questions, le CESE entend les faire résonner au cœur du débat public.

## **Promouvoir la parité au CESE et auprès de ses partenaires**

Avec le soutien de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité, le CESE renforce continuellement son engagement en faveur de la parité, tant en interne qu'en externe, auprès de ses partenaires. Assemblée constitutionnelle la plus paritaire avec 46 % de femmes contre moins de 20 % en 1999, le CESE vise la parité complète à travers l'instauration de mécanismes assurant le juste équilibre au sein de ses instances. Intégré dans un réseau institutionnel solide, il encourage activement les bonnes pratiques en matière d'égalité de genre et de parité. À travers ses engagements et son action, le CESE s'affirme comme une instance majeure de la promotion des droits des femmes. ■

(1) Femmes et  
entrepreneuriat, étude,  
2020

(2) Crise sanitaire et  
inégalités de genre,  
avis, 2021

(3) Droits sexuels et  
reproductifs en Europe,  
entre menace et  
progrès, étude, 2019

**« Actif et engagé,  
le CESE est une  
instance majeure  
de la promotion  
des droits des  
femmes. »**

# Vers une *diplomatie féministe*

À l'occasion de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'encontre des femmes, la délégation aux droits des femmes et à l'égalité du CESE a organisé un événement exceptionnel « Femmes et conflits : vers une diplomatie féministe ».

Qu'il s'agisse du retour au pouvoir des talibans en Afghanistan, de la remise en cause du droit à l'avortement aux États-Unis ou du mouvement des femmes iraniennes initié en 2023, l'actualité nous montre régulièrement à quel point les femmes sont les premières victimes des guerres, des régressions politiques et des autoritarismes. C'est pourquoi la France s'est engagée à mener sur la scène internationale une diplomatie féministe : une diplomatie « qui s'attache à ce que l'objectif d'égalité entre les hommes et les femmes soit intégré dans toutes les problématiques internationales »<sup>1</sup>. La société civile doit prendre toute sa place dans cette démarche, notamment pour écouter et faire résonner la voix des femmes qui vivent ou ont vécu des situations de conflit.

## Soutenir la cause des femmes dans le monde

Dans le cadre de ses rendez-vous réguliers consacrés aux enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes, le CESE a coorganisé cet événement avec le Haut conseil à l'Égalité et ONU Femmes France. L'assemblée a accueilli des personnalités

Évènement « Femmes et conflits : vers une diplomatie féministe » organisé par la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité (DDFE) du CESE, le 25 novembre 2022.



internationales et des experts de haut niveau, mais aussi des survivantes, venues témoigner de leur expérience. Différentes situations de conflits ont été abordées, de la République démocratique du Congo à l'Afghanistan en passant par l'Ukraine, le Rwanda et l'Iran. Comment protéger et accompagner les survivantes de violences en temps de conflit ? Quel rôle jouent les femmes dans ces situations et pour construire la paix ? Les discussions ont permis de nourrir les réflexions sur l'action extérieure de la France et sur le sens donné à sa diplomatie féministe, en s'intéressant notamment à sa mise en œuvre de l'agenda « Femmes, paix et sécurité » des Nations unies. ■

**« Les femmes sont les premières victimes des guerres, des régressions politiques et des autoritarismes. »**

(1) Pour en savoir plus, découvrez les interventions marquantes de l'évènement « Femmes et conflits » : [bit.ly/Femmes-et-Conflits](https://bit.ly/Femmes-et-Conflits).

# Prévenir la perte d'autonomie des plus âgés

*Nous vivons aujourd'hui un vieillissement démographique sans précédent. Comment mieux prévenir et prendre en charge la perte d'autonomie des plus âgés ? Le CESE s'empare de cet enjeu de société.*



*Jean-Christophe Combe, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, lors de la séance plénière sur la prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement, le 12 avril 2023*

**S**i la France occupe l'une des meilleures places mondiales en matière d'espérance de vie, les résultats demeurent modestes pour ce qui concerne l'espérance de vie en bonne santé. Et dans un contexte de vieillissement démographique, la perte d'autonomie est déjà une réalité pour de nombreux Français.

## La perte d'autonomie, enjeu de société

Parce qu'elle suppose l'implication de proches aidants, de personnels soignants et accompagnants, mais aussi parce qu'elle engendre des inégalités, notamment entre les plus aisés et les plus modestes, la perte d'autonomie est un enjeu de société qu'il est urgent de traiter. La commission Affaires sociales et de la santé du CESE s'en est emparée, animée par une conviction :

**« La perte d'autonomie n'est pas une fatalité. Il est possible d'agir, en prévenant et en accompagnant la dépendance. »**

la perte d'autonomie n'est pas une fatalité, il est possible d'agir, en prévenant et en accompagnant la dépendance.

## Changer de regard sur la place des personnes âgées dans notre société

Pour agir efficacement contre la perte d'autonomie, il faut avant tout rappeler la place essentielle qu'occupent nos aînés au sein de notre société. Dans l'avis publié en avril 2023 et intitulé « La prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement », le CESE propose de renforcer les activités éducatives et intergénérationnelles pour réduire les préjugés et encourager l'empathie entre les différentes générations.

## Mieux prévenir, mieux accompagner

Dans ce même avis, le CESE émet 19 préconisations de politiques publiques. Pensées comme des solutions opérationnelles, elles visent à agir plus en amont sur les facteurs de risques, à recruter dans les métiers de l'accompagnement ou encore à anticiper l'adaptation de l'habitat au risque de perte d'autonomie. Le CESE propose également la création d'un service public territorial de l'autonomie, guichet unique pour ce sujet aux multiples réalités. ■

# Relever les défis de la longévité

La perte d'autonomie est un sujet essentiel. Mais le vieillissement de la population pose à notre société de nombreux autres défis. Pour les aborder dans toute leur diversité, le CESE a organisé les Rencontres de la longévité.

**D**epuis juin 2022, ce cycle de conférences s'organise au CESE, en partenariat avec l'International Longevity Centre France (ILC France) et sous l'égide de Martine Vignau, vice-présidente du CESE et rapporteure de l'avis sur le financement de la perte d'autonomie.

## La longévité comme opportunité

Lors de la première rencontre, le coprésident du Cercle des économistes Hippolyte d'Albis a proposé une réflexion sur la valeur économique des séniors et l'opportunité économique que représente le vieillissement de la population. En septembre, Éric Singler, directeur général du groupe BVA président-directeur général de BVA Nudge Consulting, a présenté le « nudge », une approche innovante fondée sur les sciences comportementales. Elle est notamment utilisée pour inciter des retraités à s'impliquer dans des ateliers de prévention en faveur de la santé.

## Penser des sujets d'avenir

En janvier 2023, Éric Chenut, président de La Mutualité française, et le docteur Jacques Lucas, président de l'Agence

numérique en santé, ont échangé sur les bénéfices, les risques et les défis du numérique en santé. En juin, la quatrième rencontre était consacrée aux relations intergénérationnelles, avec le sociologue Bernard Ennuyer et l'économiste François-Xavier Albouy. Les deux rencontres suivantes porteront sur un autre sujet d'avenir, dont l'avis sur la prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement soulignait l'importance : l'adaptation du logement au vieillissement. ■



**MARTINE VIGNAU,**  
contrôleuse principale des Finances  
publiques, vice-présidente du CESE

*« Les séniors occupent une place de plus en plus importante dans notre société. Les défis posés par cette révolution démographique sont à la fois médicaux, culturels, sociaux, économiques... Ils concernent l'individu, la famille et le collectif, et posent la question de l'organisation de notre société tout entière. Au CESE, nous sommes convaincus que ce sujet ne pourra être efficacement appréhendé qu'en associant l'ensemble des parties prenantes, tous les secteurs d'activité et tous les champs d'expertise. »*



# Le travail au défi *du changement climatique*

Alors que 2022 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée dans l'Hexagone, la question de l'impact du changement climatique sur la santé des travailleurs s'impose de façon incontestée. Quels sont les risques, et comment s'adapter ? En 2023, le CESE a mené une réflexion transversale pour faire émerger des axes d'action collective.

**L**e 14 février 2023, le CESE a organisé, en partenariat avec les Assises du travail, une matinée d'échanges et de réflexion pour mieux comprendre les liens entre dérèglements climatiques et travail.

## Mener une réflexion transversale

Partenaires sociaux, représentants des entreprises et des pouvoirs publics ont ainsi échangé et formulé des propositions, en s'appuyant sur les résultats de la grande enquête du CESE intitulée « Dérèglements climatiques et santé au travail ». Elle révèle notamment que l'existence de partenaires sociaux engagés contribue à une meilleure prise en compte de la compétence environnementale par les entreprises, bien qu'ils restent insuffisamment outillés face à cet enjeu.



**THIERRY BEAUDET,**  
président du CESE, à l'ouverture  
de l'événement

*« Au CESE, nous cherchons à explorer et à défricher les mutations du travail contemporain liées à un besoin de sens, qu'il s'agisse de justice sociale ou de crise climatique. »*

Ces enseignements ont permis aux participants de débattre sur les bonnes pratiques d'entreprises et de branches. L'écologue et géographe Wolfgang Cramer, expert du groupe II du GIEC et directeur de recherche au CNRS, est intervenu comme grand témoin pour éclairer la manière dont la crise du travail et la crise climatique se conjuguent aujourd'hui. Il a rappelé que la réduction des émissions de gaz à effets de serre est nécessaire pour garantir la santé au travail et a invité à se battre contre tout fatalisme.

## Fonder l'action sur le dialogue social

Ces échanges ont nourri l'avis rendu le 24 mai suivant, intitulé « Travail, santé-environnement : quels défis face aux dérèglements climatiques ? » : 17 préconisations concrètes y invitent à repenser la santé au travail à l'aune de la « santé-environnement ». L'avis préconise ainsi d'améliorer la connaissance des risques auxquels de nombreux travailleurs et travailleuses sont exposés en décloisonnant les politiques de santé, tout en mobilisant les entreprises et les acteurs du dialogue social. En amont de toute démarche, le CESE insiste sur l'importance de systématiser l'écoute des salariés : sans comprendre et dialoguer avec « ceux qui font », aucun changement n'est possible. ■



# Repenser *collectivement* le travail

*Bruno Palier est directeur de recherche du CNRS au Centre d'études européennes de politique comparée de Sciences Po. Il a participé aux Rencontres du CESE sur « Le travail dans tous ses états ». Il souligne l'importance de prendre en compte les demandes des salariés en matière de conditions et d'organisation du travail.*

## Y a-t-il une crise du travail en France ?

Il y a des difficultés particulières au sein du monde du travail. Les données présentées dans le cadre du projet « Que sait-on du travail ? », porté par le Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques de Sciences Po et auquel j'ai participé, montrent notamment que les conditions de travail posent plus de problèmes aux salariés en France que dans de nombreux pays européens comparables.

## À quoi ces difficultés sont-elles dues ?

Elles nous semblent liées à un mode de management vertical, trop éloigné des travailleurs. Orienté principalement vers des objectifs chiffrés, il

ne tient pas compte de la réalité des salariés ou des retours qu'ils pourraient exprimer sur l'organisation de leur travail.

*« Aujourd'hui, les salariés sont en position de discuter et de négocier davantage leur salaire et leurs conditions de travail. »*

## Comment évolue le marché du travail aujourd'hui ?

L'évolution démographique en cours depuis les années 2010 entraîne une réduction de la population active, donc une baisse du chômage. Les salariés sont désormais en position de discuter et de négocier davantage leur salaire et leurs conditions de travail.

D'autant que l'expérience des confinements leur a permis de prendre de la distance vis-à-vis de leur travail : depuis, ils formulent davantage de demandes en matière de rémunération, de conditions et d'organisation. Pour dépasser les difficultés actuelles, prendre en compte ces demandes est essentiel.

## Le 10 mai 2023, vous avez participé à la journée

**« Le travail dans tous ses états », à l'occasion de laquelle le CESE réunissait partenaires sociaux, économistes et sociologues. Selon vous, quel rôle peut jouer la société civile ?**

Les organisations de la société civile, au premier rang desquelles les

organisations syndicales, sont les mieux placées pour incarner les demandes des salariés sur les conditions et l'organisation de leur travail. Elles sont également en mesure de porter de nouvelles demandes liées aux discriminations ou aux enjeux environnementaux, afin de nous aider à repenser collectivement et profondément le travail. ■



**Bruno Palier**

*directeur de recherche du CNRS au Centre d'études européennes de politique comparée de Sciences Po, lors des Rencontres du CESE sur « Le travail dans tous ses états »*

# Le CESE, *acteur de la vie culturelle*

*Alors que la question culturelle irrigue une grande partie de ses travaux, le CESE est également un acteur à part entière de la vie culturelle française : à travers des projets ambitieux, il entend soutenir la création contemporaine et favoriser l'accès du grand public à la culture.*



Exposition de Lucia Koch en octobre 2022, au sein du Palais d'Iéna

**D**ans la résolution « Crise du secteur culturel : l'urgence d'agir », publiée le 9 mai 2023, le CESE regrette que la culture continue d'être considérée comme « non essentielle » alors qu'elle est un pilier de notre démocratie. Constatant que la succession de crises (sanitaire, énergétique) a aggravé les dysfonctionnements du secteur culturel, il appelle à renouveler sans attendre notre politique culturelle.

## **La culture, pilier de notre démocratie**

Le CESE alerte les décideurs publics sur le risque d'un délitement pouvant mener à une catastrophe majeure : l'uniformisation des esprits par l'uniformisation des contenus. Il préconise d'agir pour garantir la diversité des formes artistiques et lutter

à la fois contre les atteintes à la liberté de création et de programmation et contre les phénomènes de reproduction sociale. Le texte invite également les pouvoirs publics à mieux prendre en compte la transformation en cours des pratiques culturelles et la transition écologique du secteur. Par cette résolution, le CESE entend situer la question culturelle au cœur de toutes les politiques publiques et au socle de notre société.

## **Le Palais d'Iéna, lieu culturel ouvert à tous**

En parallèle de ces travaux, le CESE contribue directement à la vie culturelle française. Le Palais d'Iéna, siège du CESE et chef-d'œuvre de l'architecte Auguste Perret construit en 1937 et classé monument historique, est un lieu culturel ouvert à tous. 3 540 visiteurs ont ainsi découvert ce lieu emblématique entre mai 2022 et mai 2023. Le fonds de dotation Coconstruire, créé en 2021, vise à restaurer, préserver et moderniser le palais, ainsi qu'à favoriser l'expression culturelle et artistique en son sein. En moyenne, ce sont plus de 200 manifestations qui y sont accueillies chaque année. Une exposition remarquable se tient notamment chaque automne : en octobre 2022, Lucia Koch a présenté « Double Trouble », une monumentale vague textile et colorée se déployant à travers la géométrie rigoureuse du bâtiment de Perret.

*« Par cette résolution, le CESE entend situer la question culturelle au cœur de toutes les politiques publiques et au socle de notre société. »*

Le jury du prix littéraire « Futurs » présidé par Véronique Olmi et Érik Orsenna et composé de Dominique Fernandez, Ariane Bois, Benoît Garcia et Bernadette Groison, lors de la remise du prix, le 19 avril 2023



## « FUTURS » : LE CESE CRÉE SON PRIX LITTÉRAIRE

### Soutenir la création artistique

En 2023, le CESE a également lancé deux initiatives pour soutenir la création contemporaine : le prix littéraire « Futurs » (voir encadré) et un premier appel à candidatures pour une résidence artistique de six semaines, accompagnée d'une bourse de 10 000 €. L'objectif est de soutenir la création en proposant un espace de travail à un artiste, mais aussi d'assurer une présence artistique forte au sein du CESE afin de sensibiliser le public à l'art contemporain. Désigné par un jury de professionnels du monde culturel, l'artiste Javier Carro en a été le premier lauréat. Avec le projet « Café transversal », il a proposé une série de rencontres et de discussions à table. La dimension participative de son processus créatif fait non seulement écho au processus de démocratie culturelle, mais aussi au mode d'élaboration des avis du CESE. ■

En 2023, le CESE a créé son prix littéraire. Intitulé « Futurs », il récompense chaque année un roman ou roman graphique de science-fiction ou d'anticipation qui traite des enjeux économiques, environnementaux, sociaux et sociétaux de demain, en écho aux missions du CESE. Pour sa première édition, c'est l'auteur Benjamin Flao qui a été récompensé pour son roman graphique *L'âge d'eau* (Futuropolis, 2022). Ce récit d'anticipation nous entraîne dans la région de la Loire noyée par la montée des eaux : une famille fait face à une nature déchaînée et à des humains capables du pire pour survivre dans un monde en mutation. Présidé par la romancière Véronique Olmi et l'écrivain Érik Orsenna, le jury réunissait l'écrivain Dominique Fernandez, la romancière et journaliste grand reporter Ariane Bois, ainsi que deux membres du CESE, Bernadette Groison et Benoît Garcia.



**BENOÎT GARCIA,**  
vice-président du CESE, membre du jury du prix littéraire du CESE « Futurs »

*« La création du prix littéraire "Futurs" découle de notre mission de conseil aux pouvoirs publics, qui implique une analyse approfondie de la société et la formulation de recommandations en faveur d'un monde plus juste. La littérature, qu'elle prenne la forme de romans ou de romans graphiques, est une autre manière de réaliser cette mission : elle décrypte le réel et propose d'autres trajectoires d'avenir. »*

# Un an de travaux

Retour sur les avis,  
déclarations, études  
et résolutions  
de mai 2022 à  
mai 2023

**28 JUIN 2022**

L'engagement bénévole  
pour une cohésion sociale  
et citoyenne ..... 35

**29 JUIN 2022**

SFEC : quelle gouvernance  
pour la transition écologique ? .... 36

**29 JUIN 2022**

Quelle place pour le nucléaire  
dans le mix énergétique  
français ? ..... 37

**12 JUILLET 2022**

Renforcer les métiers  
de la cohésion sociale :  
un enjeu démocratique ..... 38

**27 SEPTEMBRE 2022**

Vers une autonomie  
économique de  
l'Union européenne ..... 39

**12 OCTOBRE 2022**

Changer la boussole  
pour dépasser l'urgence  
et préparer l'avenir ..... 40

**25 OCTOBRE 2022**

Gestion de l'eau  
et de l'assainissement  
dans les Outre-mer ..... 41

**22 NOVEMBRE 2022**

Bâtiments durables :  
une politique  
de rénovation ambitieuse ..... 42

**11 JANVIER 2023**

Quelles politiques pour favoriser  
l'évolution de la société vers  
la sobriété ? ..... 43

**24 JANVIER 2023**

Vers une légalisation  
encadrée du cannabis ..... 44

**25 JANVIER 2023**

Du sol au foncier, des fonctions  
aux usages, quelle politique  
foncière ? ..... 45

**15 FÉVRIER 2023**

Financer notre  
Stratégie Énergie-Climat :  
donnons-nous les moyens  
de nos engagements ..... 46

**14 MARS 2023**

Lutter contre les injustices  
environnementales subies  
par les femmes ..... 47

**29 MARS 2023**

Développer le parasport :  
de la singularité à l'universalité .... 48

**4 AVRIL 2023**

Une consultation sur  
le projet du programme  
national de réformes 2023 ..... 49

**11 AVRIL 2023**

Quantité, qualité, partage :  
vers une gestion  
durable de l'eau ..... 50

**11 AVRIL 2023**

La pollution plastique :  
vers un traité international ..... 51

**12 AVRIL 2023**

Prévenir la perte d'autonomie  
liée au vieillissement ..... 52

**25 AVRIL 2023**

Vers une meilleure prise  
en compte des risques  
environnementaux  
au travail ..... 53

**9 MAI 2023**

Crise du secteur culturel :  
l'urgence d'agir ..... 54

**9 MAI 2023**

Fin de vie : vers une évolution  
du cadre légal ? ..... 55

**24 MAI 2023**

SNML2 : vers un avenir durable  
pour nos mers et littoraux ..... 56

**24 MAI 2023**

Quelle gouvernance  
pour les différents usages  
de la biomasse ? ..... 57

**24 MAI 2023**

Quels sont les enjeux liés  
aux nouvelles techniques  
génomiques ? ..... 58



# L'engagement bénévole pour une cohésion sociale et citoyenne

À rebours de l'image actuelle d'une France repliée sur elle-même, le bénévolat apporte un « élan joyeux » et solidaire à notre pays. Que ce soit au sein d'une association, d'un syndicat ou d'un parti politique, 22 millions de personnes sont aujourd'hui bénévoles.

Rapporté par : **MARIE-CLAIRE MARTEL** et **JEAN-FRANÇOIS NATON**

## Quel est l'enjeu ? L'avis du CESE

La crise sanitaire a révélé le rôle crucial de l'engagement citoyen et du bénévolat dans notre société. Ces actes solidaires favorisent la cohésion sociale et promeuvent l'intérêt général, tout en permettant l'épanouissement individuel. Néanmoins, le bénévolat fait aujourd'hui face à un certain nombre de défis : assurer le renouvellement de ses responsables, répondre aux besoins de formation (complexité administrative, responsabilité juridique, financement...), surmonter la crise de la reconnaissance tant individuelle que collective.

Afin de mieux prendre en compte l'étendue de ses domaines d'intervention, le CESE propose une définition plus extensive du bénévolat. Il se définit comme « l'action de la personne qui s'engage librement, sur son temps personnel, pour mener une action non rémunérée en direction d'autrui, ou au bénéfice d'une cause ou d'un intérêt collectif ».

Lire l'avis complet → <https://bit.ly/engagement-cohesion-citoyenne>

## +55 ans

c'est l'âge des bénévoles réalisant la moitié de volume total de bénévolat en France



La corapporteuse M.-C. Martel a remis l'avis le 1<sup>er</sup> décembre 2022 à M. Schiappa, secrétaire d'État à l'Économie sociale et solidaire en présence de T. Beaudet et de J.-K. Deschamps, du CESE

## Permettre à chaque citoyen d'être un bénévole mieux formé, reconnu et valorisé

PRÉCONISATIONS



**Créer un droit interprofessionnel** pour les tâches d'intérêt général liées au dialogue social



**Augmenter les moyens humains et financiers** du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP)



**Mieux former et reconnaître les bénévoles** à travers la possibilité de réaliser un bilan de compétences ou une validation des acquis de l'expérience (VAE)



**Améliorer la mesure du bénévolat** et de ses effets

# SFEC : quelle gouvernance pour la *transition écologique* ?

Dans le cadre de nos engagements européens de neutralité carbone en 2050, la France élabore une feuille de route nationale. La *Stratégie française pour l'énergie et le climat (SFEC)* doit assurer l'adaptation de notre société aux impacts du changement climatique.

Rapporté par : **PIERRE GOGUET** et **JULIETTE KACPRZAK**

**- 40 %**  
brut des émissions de gaz à effet de serre (GES) nationales en 2030 par rapport à 1990, c'est l'objectif intermédiaire de neutralité carbone pour la France

**- 55 % net,**  
c'est l'objectif européen pour 2030

## Quel est l'enjeu ? L'avis du CESE

La SFEC regroupe la loi de programmation énergie-climat (LPEC), qui doit être présentée fin 2022, puis discutée au Parlement et adoptée d'ici juillet 2023. La SFEC inclut également les troisièmes éditions de la stratégie nationale bas-carbone (SNBC), de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et du plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC). Le CESE se prononce sur la SFEC à travers plusieurs travaux. Il constate que la France n'est pas parvenue à tenir ses précédents objectifs climatiques et doit désormais les revoir à la hausse.

Le CESE insiste sur plusieurs questions relatives à l'ambition générale, à la méthode et aux moyens (modalités du débat public), les indicateurs de suivi et territorialisation des objectifs, la mise en œuvre et en cohérence des politiques publiques avec ces objectifs, l'adéquation des moyens financiers ainsi que la transition juste et l'engagement des parties prenantes. Au-delà de la SFEC, le CESE pose des constats et émet des préconisations concernant l'ensemble des politiques publiques relatives à la transition écologique.

Lire l'avis complet → <https://bit.ly/gouvernance-transition-sfec>

## Repenser en profondeur la gouvernance de l'action publique pour la transition écologique

PRÉCONISATIONS



**Traduire le nouvel objectif européen de réduction des émissions de GES** et mieux prendre en compte l'empreinte carbone



**Soumettre à un débat public** des choix clairs et structurants, améliorer les indicateurs de suivi et assurer un pilotage transparent



**Mettre en cohérence** les décisions publiques avec les moyens et objectifs nationaux, territoriaux et des collectivités



**Mettre en place une loi de programmation des finances** pour la transition écologique



**Engager et accompagner les acteurs économiques** via une politique de réindustrialisation soutenable

# Quelle place pour le *nucléaire* dans le mix énergétique français ?

Le Gouvernement a annoncé l'élaboration d'une Stratégie française pour l'énergie et le climat (SFEC) visant à atteindre la neutralité carbone en 2050.

Le CESE a identifié plusieurs axes pour contribuer à cette future politique publique majeure pour la transition écologique.

Rapportée par : SYLVAIN BOUCHERAND et MARIE-HÉLÈNE MEYLING

## Quel est l'enjeu ? L'avis du CESE

Sécurité des centrales les plus anciennes, mise en œuvre et coût des réacteurs pressurisés européens (EPR), ressources d'uranium, stockage et impacts sur l'environnement des déchets nucléaires... Le nucléaire est à la croisée des chemins et suscite de nombreuses questions. Dans le cadre de la SFEC, les décisions en matière de mix énergétique et de place du nucléaire sont centrales.

Le CESE s'est interrogé sur la façon de traiter les questions clivantes liées au nucléaire afin de permettre à la société civile organisée de s'exprimer sur ces questions mais aussi pour apporter des éléments utiles à de futurs travaux destinés à éclairer la prise de décision.

Lire l'avis complet → <https://bit.ly/mix-nucleaire>

**70 %**  
du mix électrique est d'origine nucléaire, en France

**60 %**  
de l'énergie consommée en France est d'origine fossile (pétrole et gaz)

### Les questions retenues par le CESE pour définir la place du nucléaire dans le mix énergétique français

PRÉCONISATIONS



Le risque d'accident nucléaire dans notre pays incite-t-il à renoncer au nucléaire ?



Le nucléaire permet-il une indépendance énergétique de la France ?



Le programme de gestion des déchets est-il compatible avec une relance du nucléaire ?



Le nucléaire est-il plus compétitif que les autres énergies décarbonées ?



À l'horizon 2050, un mix décarboné sans nucléaire est-il possible ?

# Renforcer les *métiers* de la cohésion sociale : un enjeu démocratique

La crise de la Covid-19 a mis en lumière le rôle joué par les acteurs de la santé, mais pas celui des professionnels de l'action sociale et éducative – pourtant eux aussi fortement mobilisés. Les métiers de la cohésion sociale souffrent toujours d'un manque de reconnaissance et d'un déficit d'attractivité.

Rapporté par : EVANNE JEANNE-ROSE

## 31 %

de la population française déclare se sentir en situation de vulnérabilité en 2020 (CREDOC, 2021)

## 30 %

c'est le taux de décrochage des salaires en France des professions du social et du médico-social par rapport à l'évolution des prix (HCTS, 2022)



E. Jeanne-Rose a présenté l'avis à S. El Hairy, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement et à L. Bonnaterre, Conseiller régional, le 20 octobre 2022, lors du lancement du comité de filière de l'animation

## Quel est l'enjeu ? L'avis du CESE

Indispensables, ces professionnelles et professionnels contribuent au maintien des liens de solidarité et au développement de la vie sociale et citoyenne du pays. En prenant en charge les personnes les plus dépendantes, ils allègent la charge qui pèse sur les familles et permettent à toutes et tous une bonne insertion professionnelle, au bénéfice des entreprises et de la vie économique.

Nourri des 5 000 contributions de la plateforme participative, d'une journée délibérative, d'auditions de 150 acteurs de terrain et de 3 déplacements, le CESE préconise de répondre à la pénurie et au malaise du secteur, de redonner la priorité au sens du travail par de meilleures conditions et, enfin, d'anticiper l'évolution des activités en renforçant la formation continue.

Lire l'avis complet → <https://bit.ly/metiers-cohesion-sociale>

## Mettre en œuvre un plan global d'action revalorisant les métiers de la cohésion sociale

PRÉCONISATIONS



**Financer une hausse globale des salaires**  
par une revalorisation des minima sociaux au-dessus du SMIC



**Recruter aux niveaux infra-bac et bac**  
en alternance pour préparer les diplômés d'État



**Renforcer la capacité d'alerte des espaces de concertation et des Comités sociaux et économiques**  
face à la dégradation des conditions des personnes vulnérables



**Renforcer le dialogue avec les professionnels, les usagers ou leurs familles**  
dans l'évolution des structures



**Réinventer le financement**  
à partir d'indicateurs qualitatifs et d'utilité sociale



# Vers une *autonomie économique* de l'Union européenne

La pandémie de la Covid-19 et la guerre en Ukraine ont révélé la dépendance énergétique de l'Union européenne, en particulier vis-à-vis des produits et des biens vitaux. Une autonomie stratégique renforcée de l'Europe est indispensable pour faire face aux crises de manière efficace.

Rapporté par : CATHERINE LION et OLIVIER MUGNIER

## Quel est l'enjeu ? L'avis du CESE

Entre pénurie de masques au début de la pandémie de la Covid-19 et irruption de la guerre aux portes mêmes de l'Union, les crises se succèdent et révèlent la vulnérabilité de l'Europe en matière d'approvisionnement. Plus que jamais, l'Union européenne doit s'affirmer comme puissance autonome et stratégique.

Pour promouvoir une Europe plus forte et stratégique sur le plan économique et politique, le CESE formule un ensemble de préconisations. Cette nouvelle feuille de route vise à donner la capacité aux 27 États membres d'agir ensemble en faveur d'une transition environnementale et numérique socialement juste. Sans une action concertée, l'Union ne saurait répondre efficacement aux crises actuelles ni promouvoir les valeurs démocratiques et un modèle social et environnemental performant.

Lire l'avis complet → <https://bit.ly/autonomie-strategique-ue>

# 1/4

du blé exporté dans le monde provient de la Russie et de l'Ukraine

# 80 %

des semi-conducteurs européens proviennent d'Asie



C. Lion et O. Mugnier ont échangé en novembre à Bruxelles avec la section des Relations extérieures du Comité économique et social européen et le député européen A. Danjean

## Construire l'indépendance économique de l'Union européenne

PRÉCONISATIONS



**Établir une feuille de route transversale** pour mobiliser tous les organes communautaires



**Faciliter l'accès aux financements et procédures d'agrément** pour des projets innovants et résilients



**Faire accélérer et amplifier par la Commission européenne son plan d'action** pour l'économie sociale et solidaire



**Réformer les règles de l'Organisation mondiale du commerce** en faveur du développement durable

# Changer de boussole pour dépasser l'urgence et *préparer l'avenir*

*Pandémie, guerre en Ukraine, épisodes climatiques extrêmes...*

*Depuis quelques années, les crises successives et leurs impacts déjà très tangibles – rapport au travail, santé, fin de l'énergie abondante et peu chère – fragilisent nos démocraties et remettent en question nos modèles de société.*

Rapporté par : JULIA GRIMAUULT et DAVID MEYER

**5,6 %**  
d'inflation  
sur un an  
(INSEE, septembre 2022)

**6,5 %**  
c'est le niveau  
de déficit français  
en 2021  
(Cour des comptes)

## Quel est l'enjeu ? L'avis du CESE

Crise énergétique, hausse de l'endettement public, nouveaux rapports au travail, accroissement des inégalités, baisse de la confiance, changement climatique : alors que l'année 2022 ne se dessine plus comme celle du retour à la normale, mais comme le début d'une période de grandes instabilités, le rapport annuel sur l'état de la France (RAEF) propose une photographie complète des enjeux économiques, sociaux et environnementaux auxquels est confrontée la société française.

Un important décalage entre les indicateurs macro-économiques, plutôt positif et le ressenti des citoyens, plus négatif : c'est ce que constate le CESE. Cet écart invite à élargir la réflexion avec de nouveaux indicateurs susceptibles de mesurer le niveau de bien-être du pays. Le CESE propose d'adapter notre pays aux nouveaux impératifs liés à la transition environnementale et à la réduction des inégalités, afin de guider la société vers une prospérité dans laquelle la notion de bien-être prendrait une place centrale.

[Lire l'avis complet → https://bit.ly/preparer-avenir-france](https://bit.ly/preparer-avenir-france)

## Réorienter l'investissement public vers la transition écologique et la justice sociale

PRÉCONISATIONS



**Conduire une grande enquête sur le bien-être physique et mental en France**



**Lancer une étude sur l'efficacité et la progressivité de la fiscalité en France**



**Instaurer une contribution de solidarité exceptionnelle des entreprises** ayant bénéficié de la situation énergétique récente



**Accélérer les efforts de réduction de l'intensité carbone** des productions de biens et services



**Mettre en place un débat démocratique** associant les citoyens et les corps intermédiaires autour du financement des investissements d'avenir

# Gestion de l'eau et de l'assainissement dans les Outre-mer

Bien que la loi du 30 décembre 2006 consacre le droit de chacun à accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous, pour son alimentation et son hygiène, ce droit n'est pas appliqué partout dans les Outre-mer.

Rapporté par : MICHÈLE CHAY et SARAH MOUHOUSSEUNE

## Quel est l'enjeu ? L'avis du CESE

Coupures, inégalités d'accès, manque d'infrastructures, pollution, problèmes de gouvernance : l'eau est une problématique majeure dans les Outre-mer et un sujet de préoccupation quotidien pour les populations. Les disparités entre les territoires sont aussi fortes que les constats sont alarmants. Véritable obstacle au développement économique et social des Outre-mer, l'insuffisance de l'accès à l'eau s'est particulièrement fait ressentir pendant la crise sanitaire, qui a rappelé son rôle essentiel pour la santé et l'hygiène.

Afin de répondre plus efficacement à la juste colère des citoyennes et citoyens concernés, l'avis propose des préconisations concrètes et adaptées aux spécificités des territoires ultramarins. Elles visent à répondre à un objectif : l'adoption d'un droit à l'eau pour toutes et tous, une condition nécessaire pour répondre à un besoin vital.

Lire l'avis complet → <https://bit.ly/eau-outre-mer>

## 15 %

de la population en Guyane ne dispose pas d'un accès à un réseau d'eau potable

## 1/3

des habitants à Mayotte, territoire où la situation est la plus critique, n'ont pas l'eau courante



M. Chay et S. Mouhoussoune ont officiellement remis l'avis à J.-F. Carencou, ministre délégué des Outre-mer en présence d'E. Leung, G. Arlie, P. Marie-Joseph et I. Bouchaut-Choisy

## Pour une meilleure gestion de l'eau et de l'assainissement dans les territoires d'Outre-mer

PRÉCONISATIONS



**Créer un droit opposable d'accès à l'eau potable** contraignant pour l'État et les collectivités territoriales



**Rendre l'eau financièrement accessible à tous** par la mise en place d'un « tarif social de l'eau »



**Investir pour améliorer le service et préserver l'environnement** via des plans d'investissement territorialisés d'assainissement



**Reconnaître les maladies professionnelles liées à l'exposition au chlordécone** et traiter les conséquences de la pollution

# Bâtiments durables : une politique de rénovation ambitieuse

Entre incitation et obligation, comment renforcer la rénovation durable des bâtiments ? Le CESE souligne l'urgence de donner aux acteurs concernés les moyens de massifier les travaux de rénovation.

Rapporté par : DIDIER GARDINAL

## 5,6 millions

de foyers sont concernés  
par la précarité et l'exclusion  
énergétiques en France

## 60 000

rénovations  
ont été réalisées  
sur les 500 000 prévues  
par le Plan Climat de 2017



Le rapporteur a présenté l'avis  
le 13 avril 2023 à C. Delga, présidente des  
régions de France et de la région Occitanie

## Quel est l'enjeu ? L'avis du CESE

En France, le secteur du bâtiment « résidentiel/tertiaire » représente plus de 40 % de la consommation d'énergie, et près d'un quart des émissions de gaz à effet de serre. Dans un contexte de dérèglement climatique global, la rénovation énergétique des bâtiments est un enjeu crucial pour s'adapter au réchauffement et lutter contre les émissions de CO<sub>2</sub>. La rénovation doit intégrer l'adaptabilité des bâtiments, en particulier des logements, en fonction des âges de la vie de toutes et tous et garantir la durabilité des travaux entrepris.

Le CESE dresse un état des lieux de la rénovation des bâtiments en France. Son constat est clair : les dispositifs d'aides et la réalisation parcellaire des travaux ne permettent pas d'atteindre les objectifs de rénovation énergétique fixés par le Gouvernement, notamment dans son Plan Climat. Le CESE identifie différents freins à lever, les rôles des acteurs à mobiliser et les impacts de la rénovation sur l'évolution des comportements et de la société.

Lire l'avis complet → <https://bit.ly/batiments-durables>

## Établir une politique ambitieuse visant à intensifier les efforts et massifier les travaux de rénovation

PRÉCONISATIONS



**Créer une mission gouvernementale**  
pour une rénovation totale et durable de tous les logements



**Systématiser un audit normalisé**  
tous les 5 ans dans chaque logement, portant sur l'énergie, l'accessibilité et la protection de la biodiversité



**Renforcer l'attractivité des métiers**  
contribuant à la rénovation



**Recenser les bâtiments publics** tertiaire pour évaluer le montant des travaux et les économies d'énergie potentielles

# Quelles politiques pour favoriser l'évolution de la société *vers la sobriété* ?

*L'urgence climatique et la perte de la biodiversité imposent une transition rapide. Elles interrogent nos sociétés, remettent en question nos modes de vie dans toutes leurs composantes et nous incitent à aller vers plus de sobriété.*

Rapporté par : **ALBERT RITZENTHALER**

## Quel est l'enjeu ? L'avis du CESE

Malgré l'urgence à agir, les déclarations de principes sur la nécessité absolue d'une transition écologique se heurtent régulièrement à des choix économiques et sociaux, voire à des résistances incompatibles avec les limites planétaires. Le CESE a souhaité se saisir de cet enjeu crucial qu'est la transition vers la sobriété, en se penchant sur les problématiques d'inégalités, de justice sociale et de juste allocation des efforts à accomplir pour faire évoluer la société vers une sobriété choisie, possible et désirable.

S'appuyant sur un dispositif de participation citoyenne, le CESE propose une réflexion sur les conditions de la sobriété. Il plaide pour des politiques publiques fortes, justes et délibérées démocratiquement tout en rappelant qu'il n'existe pas d'oppositions insurmontables, mais des solutions concrètes et adaptables. Le CESE engage la société dans une dynamique du mieux-vivre et du « plus solidaire », compatible avec un modèle économique et social en cohérence avec les objectifs du développement durable.

Lire l'avis complet → <https://bit.ly/vers-la-sobriete>

# 50 %

de la population a une empreinte inférieure à 5 tonnes alors que 10 % de la population a une empreinte supérieure à 25 tonnes

# 2 tonnes de CO<sub>2</sub>

c'est la quantité annuelle que chaque personne devrait émettre d'ici 2050 pour ne pas dépasser 2 °C d'augmentation globale de la température



L'avis rapporté par A. Ritzenthaler a été officiellement remis à A. Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique, en présence de T. Beaudet et de S. Boucherand, du CESE

## Favoriser l'évolution de la société vers la sobriété

PRÉCONISATIONS



**Prendre en compte et agir contre les inégalités sociales et de genre**

dans la conception des politiques de sobriété



**Organiser un débat national**

visant à définir les critères de répartition des efforts



**Promouvoir l'information sur la sobriété**



**Renforcer la régulation de la publicité**



**Inciter les parties prenantes à négocier des accords sur l'organisation du travail**  
(temps de travail, télétravail, plans de mobilités, etc.)



# Vers une *législation encadrée* du cannabis

Alors que le Canada, l'Uruguay et un certain nombre d'États ont légalisé le cannabis, le débat ressurgit régulièrement en France. Faut-il légaliser son usage dit « récréatif » ? Le CESE s'interroge sur nos politiques publiques et élabore des pistes d'amélioration.

Rapporté par : FLORENT COMPAIN et HELNO EYRIEY

## 45 %

des 15-64 ans ont déjà consommé du cannabis au cours de leur vie en France

## 90 %

des infractions constatées pour usage simple de stupéfiants concernaient le cannabis entre septembre 2021 et août 2022



Les rapporteurs ont présenté l'avis le 28 février 2023 à un groupe de 9 sénateurs dont G.-L. Devinaz, M.-A. Carlotti, Y. Chantrel, C. Conconne, J. Durain, E. Poumirol, A. Preville, R. Sy, P. Kanner

## Quel est l'enjeu ? L'avis du CESE

Malgré un système de prohibition particulièrement répressif, la France affiche le taux de consommation de cannabis le plus élevé d'Europe. Les politiques publiques en vigueur peinent à atteindre leurs objectifs de santé et de sécurité. Les actions de prévention sont globalement inefficaces, notamment auprès des jeunes exposés à des produits non contrôlés, et la pénalisation de l'usage est sans effet réel sur l'ampleur du trafic, malgré la forte mobilisation des services de police.

Le CESE se saisit du sujet en considérant les enjeux médicaux, sanitaires, juridiques, éducatifs et économiques. Il dresse un bilan de l'échec des politiques publiques actuelles et propose de les faire évoluer à travers un plan d'action en trois étapes : le déploiement de mesures d'urgence pour protéger au plus vite les consommateurs, l'organisation d'un large débat sociétal sur le sujet, et, enfin, la construction d'un modèle de législation encadrée du cannabis.

Lire l'avis complet → <https://bit.ly/legalisation-encadree-cannabis>

## Construire un modèle de législation encadrée du cannabis

PRÉCONISATIONS



### Ne plus sanctionner pénalement

l'usage et la culture du cannabis à usage personnel



### Déployer une politique de prévention et de réduction des risques



### Organiser un débat public et participatif

pour une nouvelle régulation du cannabis



### Réguler la distribution

en l'autorisant aux seuls majeurs dans des points de vente soumis à licence



### Faire de l'agriculture biologique la norme de production

du cannabis et autoriser l'autoculture

# Du sol au foncier, des fonctions aux usages, *quelle politique foncière ?*

*Création de biomasse, stockage de carbone, réservoir et filtrage d'eau... Le sol remplit de multiples fonctions indispensables à notre planète et à ceux qu'elle abrite. Par sa fertilité, il est une source majeure de notre alimentation.*

Rapporté par : **CÉCILE CLAVEIROLE**

## Quel est l'enjeu ? L'avis du CESE

Le sol est probablement le plus vital et le plus méconnu des éléments constitutifs des écosystèmes terrestres. Trop souvent considéré comme une ressource illimitée, il subit de nombreuses agressions dues aux activités humaines : artificialisation, excavation, pollution... Ces atteintes affectent lourdement sa qualité, pourtant fondamentale pour la biodiversité.

Appuyé sur une analyse approfondie du sol et de son rôle à la fois environnemental et territorial, le CESE propose une réflexion sur l'état des lieux des sols en France. Il expose différents outils de politique foncière et d'urbanisme destinés à encadrer plus durablement leur utilisation.

Lire l'avis complet → <https://bit.ly/politique-fonciere>

## 68 %

**c'est la part du logement dans l'artificialisation des sols contre 26 % pour l'activité économique**

## 57 000 hectares

**artificialisés en moyenne/an en moins de 40 ans**



*C. Claveirole a remis à D. Faure, ministre chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, en présence de H. Biès-Péré, du CESE*

## Réhabiliter la valeur du sol

PRÉCONISATIONS



**Reconnaître le sol comme élément constitutif du patrimoine commun de la nation** dans le Code de l'environnement



**Faire des Schémas de cohérence territoriale (SCOT) des outils de gouvernance territoriale concertée** intégrant la protection et l'usage des sols



**Renforcer le dispositif de taxation des plus-values issues de la vente de terrains rendus constructibles** pour soutenir la démarche Zéro artificialisation nette (ZAN)



**Respecter le calendrier de mise en œuvre du ZAN** au regard de l'urgence environnementale



**Réaliser un diagnostic préalable** pour tout projet causant une artificialisation locale

# *Financer* notre Stratégie Énergie-Climat : donnons-nous les moyens de nos engagements

Pour tenir nos engagements européens de neutralité carbone en 2050, la France revoit à la hausse ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) à moins 55 % en 2030 par rapport à 1990. À ce titre, le Gouvernement prépare sa feuille de route : la Stratégie française pour l'énergie et le climat (SFEC).

Rapporté par : JULIA GRIMAUULT

**70 milliards**  
d'euros d'investissements  
climat supplémentaires  
chaque année d'ici 2030 pour  
atteindre la neutralité carbone



La rapporteure J. Grimault a présenté l'avis au sénateur C. Raynal le 10 mars 2023

## Quel est l'enjeu ? L'avis du CESE

Le coût de l'inaction climatique est très largement supérieur au coût de l'action. Face à cette réalité, la SFEC doit mieux répartir l'effort entre le privé et le public et encourager l'action collective et individuelle, tout en assurant la justice sociale. Il est essentiel que l'État accompagne aussi bien les collectivités territoriales dans leurs investissements pour le climat que les entreprises dans la décarbonation de leur production et de leurs chaînes d'approvisionnement. Il doit également soutenir les ménages dans leur consommation et, enfin, les institutions financières dans l'orientation de leurs investissements vers des projets verts.

Pour réussir notre transition écologique et assurer un financement de la SFEC à la hauteur de nos engagements, le CESE appelle à mobiliser tous les acteurs et tous les outils, y compris la réglementation et la planification.

Lire l'avis complet → <https://bit.ly/strategie-energie-climat>

## Financer la Stratégie française pour l'énergie et le climat (SFEC)

PRÉCONISATIONS



**Mieux calibrer et cibler les aides publiques** par une suppression des dépenses budgétaires défavorables au climat et une réforme du bouclier tarifaire



**Renforcer la capacité des collectivités territoriales** à investir massivement dans la transition écologique



**Repenser le rôle de la fiscalité environnementale**



**Mieux mobiliser l'épargne des ménages** en orientant le livret A vers le financement de la transition écologique



**Explorer, au-delà de l'aspect financier, d'autres leviers** comme la planification écologique ou la réglementation d'utilité sociale

# Lutter contre les injustices environnementales subies par les *femmes*

*Parce que plus pauvres et victimes d'assignations sociales inégalitaires, les femmes sont plus affectées par les conséquences grandissantes du changement climatique. Bien qu'elles soient des actrices majeures de la transition écologique, les femmes restent moins associées que les hommes aux décisions environnementales.*

Rapporté par : ANTOINE GATET et AMINATA NIAKATÉ

## Quel est l'enjeu ? L'avis du CESE

Au croisement de deux sujets clés pour notre avenir, le CESE affirme que préserver notre planète va de pair avec l'impulsion de transformations profondes de notre société, dont l'égalité des sexes constitue un axe majeur.

S'appuyant sur un rapport documenté, le CESE constate un décalage important entre des déclarations institutionnelles fortes et répétées sur l'importance de prendre en compte la situation des femmes et leur implication dans l'action collective, d'une part, et la faible concrétisation de ces intentions, d'autre part.

Lire l'avis complet → <https://bit.ly/climat-inegalites-genre>

**35 %**  
seulement de femmes  
membres des délégations  
permanentes à la COP 26

**70 %**  
des personnes décédées  
lors du tsunami de 2004 en océan  
Indien étaient des femmes



Le 5 avril 2023, la corapporteuse A. Niakaté a présenté l'avis au laboratoire social Lasaire

## Renforcer la visibilité et éradiquer les injustices environnementales subies par les femmes

PRÉCONISATIONS



**Améliorer la connaissance et la recherche sur l'impact différencié sur les femmes des effets du changement climatique** par le recueil systématique de données sexospécifiques



**Construire des politiques publiques relatives au climat** et à la transition écologique fondées sur des données intégrant la dimension genrée



**Engager l'ensemble des acteurs et actrices vers l'intégration pleine et entière des femmes** dans la lutte contre le réchauffement climatique et la transition écologique



**Permettre aux femmes d'être des actrices centrales du débat** pour plus de démocratie environnementale

# Développer le parasport : de la singularité à l'universalité

*Le sport français doit saisir l'opportunité de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) Paris 2024 pour que l'ensemble de ses acteurs évoluent, se réinventent et concrétisent la vision d'une nation sportive et inclusive.*

Rapporté par : **DOMINIQUE CARLAC'H** et **MARIE-AMÉLIE LE FUR**

**12 millions**  
de personnes  
en situation de handicap

**52 %**  
parmi ces personnes  
n'ont pratiqué aucune  
activité physique et sportive  
(APS) en 2020



Marie-Amélie Le Fur, corapporteuse, a présenté l'avis le 9 juin 2023 aux élus du Réseau Andes lors de leur congrès national

## Quel est l'enjeu ? L'avis du CESE

Face à la sédentarité de nos modes de vie et aux nombreux obstacles à la pratique sportive (genre, âge, situation socioprofessionnelle, handicap, accès, choix, infrastructure, formation, financement...), les citoyennes et citoyens ne trouvent pas leur place dans le modèle sportif actuel. Développer le parasport et la pratique sportive de proximité pour les personnes en situation de handicap est ainsi un enjeu majeur d'inclusion et de santé publique. Cette initiative doit redonner aux Français le goût du sport, une discipline qui, au-delà de ses conséquences positives sur la santé physique et mentale, recèle une multitude de vertus.

Dans le cadre du partenariat avec le comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le CESE a organisé une consultation citoyenne. Suite à celle-ci, le CESE a formulé de nombreuses pistes d'amélioration et des solutions pour développer l'accès au sport pour tous : évolution du modèle économique des associations sportives, développement d'emplois dans la filière marchande du sport pour créer un réel dynamisme économique et une source d'engagement social.

Lire l'avis complet → <https://bit.ly/parasport-france>

## Accompagner les acteurs de l'écosystème sportif dans la construction d'un héritage positif des JOP, en matière de santé, d'économie et d'environnement

### PRÉCONISATIONS



**Mettre en place une politique publique transversale et décloisonnée**  
« autonomie, sport et solidarité »



**Intégrer l'Activité physique et sportive (APS)**  
au projet de vie des personnes en situation de handicap



**Créer une plateforme numérique accessible pour informer**  
sur la pratique parasportive (offres, acteurs, financements...)



**Étendre le programme prioritaire de recherche Autonomie**  
au domaine du parasport/sport santé



**Inscrire un cycle obligatoire de parasport en EPS**  
pour les élèves (primaire, collège et lycée)



# Une consultation sur le projet du Programme national de réforme 2023

Chaque année, le CESE donne son avis sur le Programme national de réforme au Secrétariat général aux Affaires européennes. Dans le cadre du semestre européen et pour pallier les courts délais de consultation, le CESE a créé un groupe de travail pleinement consacré à ce sujet.

Rapporté par : CATHERINE PAJARES Y SANCHEZ

## Quel est l'enjeu ? L'avis du CESE

Entre 2021 et 2026, la France bénéficiera de 40 milliards d'euros pour le plan national de relance et de résilience. Dès 2022, le CESE préconisait d'éviter les politiques d'austérité susceptibles de dégrader la situation économique et sociale et de freiner les investissements stratégiques pour l'avenir. Le CESE insiste aussi sur la nécessaire cohérence des recommandations européennes adressées à la France, celles-ci pouvant parfois se contredire dans leur demande de mesures soutenant à la fois le pouvoir d'achat, la transition écologique et la lutte contre la pénurie de compétences tout en observant une prudence budgétaire.

De par sa vocation à traiter des trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental), le CESE s'exprime essentiellement sur quatre thèmes de la partie III du PNR intitulée *Réponse aux défis économiques et sociaux majeurs*, à partir des travaux qu'il a récemment publiés.

Lire l'avis complet → <https://bit.ly/programme-national-reformes-2023>

# 20 %

**taux de fuite**  
du réseau de distribution  
d'eau potable à l'échelle  
de la métropole

# 3,5

**milliards d'euros**  
pour l'apprentissage  
inscrits à la loi de  
finances pour 2023

## Répondre à 4 défis du Plan national de réforme 2023

PRÉCONISATIONS



**Répondre**  
à l'urgence écologique  
tout en prenant en  
compte les inégalités  
de genre, sociales et  
territoriales



**Atteindre**  
le plein-emploi  
en s'appuyant sur  
la transition écologique  
et en perfectionnant la  
gouvernance de France  
Compétences



**Assurer**  
la souveraineté  
énergétique, économique  
et numérique de la France  
via des dépenses en faveur  
du climat, des services  
publics et de l'innovation



**Bâtir**  
la République  
de l'égalité des chances  
par le soutien  
aux aidants et aux  
professionnels de  
l'accompagnement

# Quantité, qualité, partage : vers une *gestion durable* de l'eau

Le bilan de la Conférence de l'ONU sur l'eau de mars 2023 est alarmant : sécheresses, incendies, pollution des eaux, conflits... En France, les effets du changement climatique sur l'eau sont déjà visibles et ne feront que s'aggraver si nous n'agissons pas.

Rapporté par : PASCAL GUIHÉNEUF et SERGE LE QUÉAU

## 14 %

d'« eau renouvelable »  
en moins constatée sur  
20 ans en France



Les rapporteurs ont présenté l'avis  
devant la commission du Sénat  
le 3 mai 2023

## Quel est l'enjeu ? L'avis du CESE

La question de l'eau, patrimoine commun, doit être abordée sous tous ses aspects – qualité, quantité, partage – pour assurer une gestion durable de cette ressource. Mise à l'agenda politique par le président de la République avec le Plan Eau, l'avis ambitionne d'apporter des recommandations concrètes à cette problématique aux enjeux multiples. Son but est aussi de nourrir les décisions politiques, en allant encore plus loin sur la gestion de la quantité et de la qualité de l'eau.

Le CESE fait de l'amélioration de nos connaissances sur le cycle de l'eau et les conséquences du changement climatique un enjeu primordial. Il insiste sur l'importance de la sobriété et de la préservation de la qualité de l'eau via notamment la lutte contre la pollution. Pour répondre à ces défis, il appelle à un investissement massif dans la rénovation des infrastructures de potabilisation et de traitement des eaux, à une progression du ré-usage et à un renforcement de la gouvernance de l'eau.

Lire l'avis complet → <https://bit.ly/avis-gestion-eau>

## Engager la France dans des mesures fortes de gestion durable de l'eau

PRÉCONISATIONS



### Renforcer la recherche et développement

- publique et privée
- dans les domaines stratégiques (climatologie, météorologie...)



### Définir le nouveau cadre réglementaire

applicable à la réutilisation des eaux usées traitées



### Rendre responsables les industriels

de l'ensemble du traitement de leurs rejets d'exploitation



### Élaborer et adopter un Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

pour les territoires non pourvus



### Engager un débat public

sur les modifications à apporter au système de tarification de l'eau

# La pollution plastique : vers un traité international

Alors que la production des produits plastiques devrait doubler d'ici 2050, la pollution plastique devient un problème planétaire, exigeant une réponse internationale d'urgence. L'Assemblée des Nations unies pour l'environnement a adopté en 2022 une résolution historique ouvrant la voie vers un traité mondial.

Rapporté par : **SABINE ROUX DE BÉZIEUX** et **NATHALIE VAN DEN BROECK**

## Quel est l'enjeu ? L'avis du CESE

Plus aucun endroit du globe n'échappe à la pollution plastique, y compris les zones les plus reculées. Les répercussions, que l'on commence seulement à appréhender, sont nombreuses, notamment sur la santé, avec l'absorption par le corps humain de micro- et nanoplastiques. Comment sortir de cette impasse alors que leur utilisation croît dans tous les secteurs (transport, emballage, bâtiment...) et que le problème, peu pris en compte par les législations nationales, ne pourra se régler que dans un cadre international ?

S'appuyant sur un état des lieux détaillé de la pollution plastique dans le monde, le CESE appelle à une réponse internationale ambitieuse, combinée à des plans d'action nationaux et concrets : mettre fin à la fuite du plastique dans l'environnement et agir sur l'ensemble de son cycle de vie, rendre effectives les conditions du traité international, supprimer certains plastiques ou encore adapter des trajectoires ambitieuses de baisse de sa production et de sa consommation dans les pays développés.

Lire l'avis complet → <https://bit.ly/pollution-plastiques>

**460** millions  
de tonnes de plastique  
produites en 2019,  
selon l'évaluation de l'OCDE

**81 %**  
des tonnes de plastique  
finissent en déchet



23 mai 2023, S. Roux de Bézieux et N. Van den Broeck ont remis l'avis à C. Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

## Parvenir à un texte international efficace visant la fin de la pollution plastique d'ici 2040

### PRÉCONISATIONS



**Fixer des objectifs précis et ambitieux :**  
interdiction du plastique à usage unique, intégration d'une liste des additifs les plus toxiques...



**Garantir l'efficacité du traité**  
pour assurer un accord sur des objectifs précis et évolutifs grâce à ses annexes techniques



**Placer la recherche scientifique au cœur de la gouvernance du traité**



**Associer la société civile**  
à ces nouveaux objectifs



**Obtenir les financements nécessaires**  
pour la transition, les territoires et les populations les plus vulnérables

# Prévenir la perte d'autonomie liée au vieillissement

À l'approche d'un vieillissement sans précédent de la population et de l'augmentation du nombre de personnes « très âgées », de plus en plus de Français seront concernés, dans leur vie quotidienne, par les problématiques de dépendance. Il est donc impératif d'anticiper et de prévenir cette perte d'autonomie.

Rapporté par : MICHEL CHASSANG

**25 %**  
ce sera la part  
des 65 ans et plus  
en France, en 2033



23 mai 2023,  
M. Chassang a présenté  
l'avis à la députée A. Vidal

## Quel est l'enjeu ? L'avis du CESE

La perte d'autonomie n'est pas une fatalité : il est possible de la prévenir et de mieux l'accompagner. La prévention doit être globale et s'effectuer tout au long de la vie. Ceci implique un plus grand soutien aux aidantes et aidants et une meilleure valorisation des professionnelles et professionnels de l'accompagnement – sans se limiter au seul champ médical. La perte d'autonomie aggravant les inégalités, cette prévention doit favoriser une démarche « d'aller vers » pour atteindre celles et ceux qui sont éloignés du système de soin.

Le CESE affirme que le vieillissement est une tendance démographique qu'il faut assumer collectivement et positivement. Il est essentiel de reconnaître la place des personnes âgées dans la société et de lutter contre l'« âgisme ».

Lire l'avis complet → <https://bit.ly/autonomie-veillissement>

## Prévenir la perte d'autonomie liée au vieillissement

PRÉCONISATIONS



**Réduire les facteurs de risque tout au long de la vie** : baisse des expositions aux risques et mise en œuvre des actions ciblées



**Mieux repérer les personnes fragilisées et isolées**, consolider les démarches « d'aller vers » et coordonner la réponse des institutions et associations



**Mettre en place un « parcours de l'habitat »**, anticiper les conséquences de la perte d'autonomie et encourager les solutions alternatives



**Recruter dans les métiers de l'accompagnement** et mieux soutenir les aidants



**Intégrer la prévention dans un futur service public territorial de l'autonomie** en partant d'approches locales

# Vers une meilleure prise en compte des *risques environnementaux au travail*

Avec l'accélération du dérèglement climatique et de la dégradation des écosystèmes, les notions de santé-environnement et d'exposome sont au cœur des enjeux de la santé au travail. Les risques professionnels physiques s'aggravent, tandis qu'émergent des risques psychosociaux, liés notamment à l'éco-anxiété.

Rapporté par : JEAN-FRANÇOIS NATON

## Quel est l'enjeu ? L'avis du CESE

L'importance croissante des risques environnementaux plaide pour une approche globale et préventive dans la conception et la mise en œuvre des politiques de santé. La prévention doit intégrer les enjeux environnementaux, et une coordination renforcée entre santé au travail et santé publique est, plus que jamais, nécessaire. Les acteurs du monde du travail doivent adapter le travail au réchauffement climatique tout en s'attachant à atténuer l'impact des activités humaines sur le climat.

S'étant appuyé sur une consultation publique auprès de représentants des personnels, d'employeurs et de la fonction publique, le CESE préconise une plus grande cohérence des politiques entre les différents professionnels de santé au travail et l'ensemble des acteurs de la prévention primaire. L'objectif est de mieux connaître et identifier les risques. La mobilisation du dialogue social pour sensibiliser les entreprises, les branches professionnelles et le secteur public à une culture de la prévention en santé-environnement contribuera à une démocratie sociale et environnementale renforcée.

Lire l'avis complet → <https://bit.ly/sante-travail-environnement>

## 70 %

des répondants à l'étude du CESE considèrent que le dérèglement climatique affecte la santé des salariés et des agents



J.-F. Naton a présenté l'avis à une table ronde de l'événement Preventica à Toulouse, le 20 septembre 2023

## Repenser les politiques de santé au travail et de santé-environnement

PRÉCONISATIONS



**Mieux connaître les risques et décroiser les politiques de santé**



**Nommer un délégué interministériel** pour renforcer la cohérence des différents plans santé au niveau national



**Mobiliser les entreprises et les acteurs du dialogue social** pour sensibiliser les employeurs à la prévention et mieux associer les travailleurs à l'identification des risques



**Intégrer par voie réglementaire** le risque canicule parmi les intempéries



**Inscrire l'écoute des salariés parmi les principes généraux** de prévention du code du travail



# Crise du secteur culturel : l'urgence d'agir

Les crises sanitaire, économique et énergétique ont fragilisé la culture et révélé les dysfonctionnements systémiques de ce secteur. Malgré les aides publiques, la culture doit faire face à de nombreux défis : nouvelles pratiques culturelles, attractivité des professions, transition écologique...

Rapportée par : VINCENT MOISELIN

## 2,7 %

des actifs travaillent dans le secteur culturel, soit 730 800 personnes. 0,6 %, c'est la part de la culture dans le budget de l'État, loin de l'objectif de 1 %



V. Moisselin a évoqué sa résolution à un événement de Confluence le 6 septembre 2023 et interpellé I. Rauch, présidente de la commission culture à l'Assemblée nationale, sur la crise dans le secteur culturel

## Quel est l'enjeu ? L'avis du CESE

Omniprésente dans notre quotidien, la culture n'est pas « que » divertissante. Elle contribue à forger les identités de chacun et à bâtir une société libre, inclusive, émancipatrice, démocratique et durable. Cependant, elle est aujourd'hui en grande difficulté et le plan « Monde nouveau » de 30 millions d'euros n'a pas réussi à redonner son ardeur au secteur culturel. Le CESE alerte sur un double risque : l'uniformisation de la pensée et le délitement grave de la culture, une situation sous-estimée par les pouvoirs publics.

Pour le CESE, la culture est un outil au service de la sortie de crise et mérite une place centrale dans le débat public. Si le ministère de la Culture doit en rester le pivot, cette politique devrait se mener à un niveau interministériel. Comme l'éducation, la culture est un élément central de l'émancipation des individus et un pilier de la démocratie. Elle est au cœur de notre pacte républicain : sans elle, il se délite.

[Lire l'avis complet → https://bit.ly/crise-secteur-culturel](https://bit.ly/crise-secteur-culturel)

## Agir et sortir rapidement de la crise du secteur culturel

PRÉCONISATIONS



### Augmenter l'attractivité professionnelle du secteur

par la réduction de la précarité, la révision des rémunérations et le renouvellement des statuts



### Adapter l'offre culturelle et ses pratiques

aux nouvelles générations face à la numérisation croissante des supports



**Soutenir les associations** qui portent des projets culturels



**Accompagner les acteurs de la culture dans la transition écologique**

en décarbonant ce secteur



**Porter politiquement la culture**

en l'abordant dans sa globalité et sa diversité

# Fin de vie : vers une *évolution du cadre légal ?*

*Dans toute société et toute culture, la question de la fin de vie revêt une importance fondamentale : elle marque toutes celles et ceux ayant accompagné un proche dans sa fin de vie et elle est omniprésente dans le quotidien des soignants et des aidants.*

Rapporté par : **DOMINIQUE JOSEPH**

## Quel est l'enjeu ? L'avis du CESE

En octobre 2022, la Première ministre a saisi le CESE d'une question cruciale : « Le cadre d'accompagnement de la fin de vie est-il adapté à toutes les situations rencontrées ou d'éventuels changements devraient-ils être introduits ? » En réponse, deux démarches de travail ont été lancées : une Convention citoyenne pour recueillir l'avis de 184 citoyennes et citoyens tirés au sort et une commission temporaire pour porter l'avis des membres des organisations de la société civile composant le CESE.

Intime et complexe, cette question ne peut se résumer à une opposition entre les soins palliatifs et l'aide active à mourir. Cet avis s'inscrit dans le projet humaniste d'une société solidaire, émancipatrice et inclusive, qui prend en compte la situation des personnes les plus vulnérables. Après un bilan de la loi « Claeys-Leonetti », qui a créé des droits en faveur des personnes en fin de vie, l'avis propose un accompagnement de la fin de vie proche de celui émis par la Convention citoyenne.

Lire l'avis complet → <https://bit.ly/avis-fin-de-vie>

# 57 %

**des Français ne savent pas ce que signifie « directives anticipées »**

selon l'étude du CNSPFV avec BVA sur « les Français et la fin de vie » – automne 2022



En juillet 2023, 4 mois après la remise du rapport de la Convention citoyenne, un point d'étape a été organisé avec O. Véran et A. Firmin-Lebodo, D. Joseph, A. Ritzenthaler et T. Beudet pour le CESE et des citoyens de la Convention, afin d'échanger sur le projet de la loi sur la fin de vie

## Mieux accompagner la fin de vie

PRÉCONISATIONS



**Affirmer le principe du droit à l'accompagnement de la fin de vie**  
pour tous et partout en France



**Développer l'information et la formation**  
sur la fin de vie



**Étendre les droits et le rôle des acteurs**  
– professionnels et patients –  
pour un meilleur accompagnement



**Garantir le droit**  
des personnes gravement malades à choisir le suicide assisté ou l'euthanasie



**Reconnaître le droit des professionnels**  
de santé invoquant la clause de conscience de refuser cette pratique

# SNML2 : vers un avenir durable pour nos mers et littoraux

Adoptée il y a 6 ans, la première Stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) affiche un bilan médiocre : aujourd'hui, 75 % des mers et des habitats côtiers sont dégradés. Alors qu'une deuxième stratégie est en cours d'élaboration, le CESE plaide pour une réduction des pressions anthropiques.

Rapporté par : CATHERINE GUERNIU et ÉLODIE MARTINIE-COUSTY

**80 %**  
des pressions exercées  
sur la mer et l'océan  
sont d'origine terrestre

**29 %**  
de nos coraux  
ont disparu

## Quel est l'enjeu ? L'avis du CESE

L'atteinte d'un bon état écologique doit être l'objectif central de cette deuxième stratégie pour la mer et le littoral. Alors que nos modes de vie sur terre ont des conséquences graves sur le milieu marin et que l'océan est menacé par les effets du changement climatique, la stratégie française se doit d'être réellement planifiée, en respectant la séquence « éviter, réduire » pour prévenir plutôt que compenser le coût de la dégradation des services écosystémiques que nous rend la mer.

Le CESE recommande de réduire au maximum les pressions et impacts sur le milieu marin en adoptant une sobriété des usages aussi bien sur terre que sur le littoral ou en mer. Le CESE appelle à ce que cette planification de tous les usages de la mer soit faite avec une gouvernance transversale, réunissant les décideurs à la tête des principales sources de pressions locales et nationales.

[Lire l'avis complet → https://bit.ly/avenir-durable-mers-littoraux](https://bit.ly/avenir-durable-mers-littoraux)

## Atteindre le bon état écologique

PRÉCONISATIONS



**Réduire au maximum les pressions et impacts existants :**  
pollutions agricoles et chimiques, activités à risque...



**Assurer la cohérence des politiques sectorielles**  
pour reconquérir le milieu marin



**Valoriser l'économie bleue**  
et préserver un avenir aux activités maritimes



**Appliquer le principe de précaution en mer**



**Faire évoluer la gouvernance de la mer** humainement et financièrement et intégrer une SNML dédiée aux Outre-mer

# Quelle gouvernance pour les différents usages de la biomasse ?

Alimentation humaine et animale, construction, industrie, énergie... La biomasse a de nombreux usages. Elle est un puits de carbone essentiel à la biodiversité et à la bonne régulation de l'eau. Son rôle dans l'équilibre écologique est crucial.

Rapporté par : PASCAL FÉREY et CLAIRE TUTENUIT

## Quel est l'enjeu ? L'avis du CESE

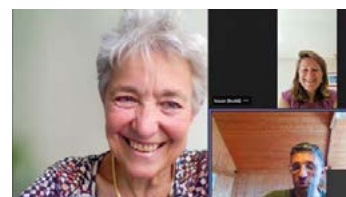
D'ici à 2040, la transition écologique et agroécologique devrait entraîner une augmentation considérable de la quantité de biomasse utilisée pour les usages énergétiques et industriels, en remplacement des fossiles et de leurs dérivés. Cet accroissement risque d'augmenter les pressions sur les écosystèmes, au détriment des services essentiels dont nous dépendons.

Tandis que le changement climatique influe directement sur la vitalité et la production de biomasse, celle-ci est nécessaire à la capacité productive des sols, à l'absorption de gaz à effet de serre ou à la régulation de l'eau. Ses services doivent donc être préservés. Le CESE propose de limiter l'ampleur et la dynamique des conflits d'usage que pourrait faire advenir un usage croissant de la biomasse. Il formule également des recommandations clés sur les modalités possibles de prévention et de gestion des conflits.

Lire l'avis complet → <https://bit.ly/gouvernance-biomasse>

## 170 millions

de tonnes de matières sèches (MtMS), de biomasse agricole et forestière produites par an (hors retour au sol)



C. Tutenuit a échangé le 10 juillet 2023 avec la sénatrice A.-C. Loisiert et S. Mathieu VP Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté territoires

## Améliorer la gouvernance des différents usages de la biomasse

PRÉCONISATIONS



### Encourager la sobriété

dans toutes les composantes de la vie (réduction des besoins et consommation durable...)



### Renforcer les connaissances

dans l'enseignement supérieur et les formations agricoles



### Créer des paiements pour services environnementaux (PSE) pour inciter les acteurs du terrain

à préserver la biodiversité



### Rendre interministérielle la gouvernance de l'Observatoire national des ressources en biomasse et élargir ses missions



Amplifier le rôle des Cellules Biomasse locales pour élaborer des feuilles de route de transition durable entre acteurs et pouvoirs publics

# Quels sont les enjeux liés aux nouvelles techniques génomiques ?

Les nouvelles techniques génomiques (NTG) permettent de réaliser des modifications génétiques qui auraient pu, en théorie, se produire de manière naturelle et spontanée. L'Union européenne envisageant d'encadrer leur utilisation pour les plantes cultivées, la Première ministre a saisi le CESE afin d'éclairer la position du Gouvernement.

Rapporté par : SYLVAIN BOUCHERAND et HENRI BIÈS-PÉRÉ

## NTG

Elles consistent à modifier de façon ciblée l'information génétique d'un organisme par ajout, suppression ou échange d'une partie de la séquence du génome.

Cette innovation peut permettre d'aboutir rapidement et à moindre coût aux modifications désirées.

## Quel est l'enjeu ? L'avis du CESE

Rareté des terres arables, nécessité d'utiliser moins d'intrants, lutte contre les nuisibles... Les NTG constituent un outil supplémentaire pour aider à relever l'ensemble de ces défis agricoles. Elles peuvent contribuer à répondre aux enjeux environnementaux et à maintenir la filière de la semence française à son niveau d'excellence. La connaissance des impacts sanitaires et environnementaux de ces technologies mérite donc d'être approfondie.

En préconisant une évaluation systématique des risques, autant *a priori* qu'*a posteriori*, et en recommandant une traçabilité et un étiquetage systématiques, le CESE souhaite garantir la liberté de choix et préserver la confiance de l'ensemble des parties prenantes.

Lire l'avis complet → <https://bit.ly/nouvelles-techniques-genomiques>

## Encadrer l'usage des nouvelles techniques génomiques (NTG)

PRÉCONISATIONS



### Évaluer et gérer les risques

en définissant un cadre qui assure la sécurité sanitaire et environnementale



### Utiliser la traçabilité et l'étiquetage

pour autoriser la commercialisation et informer le consommateur



### Prendre en compte les critères de durabilité

indépendamment de l'évaluation des risques



### Renforcer la recherche

pour connaître les possibilités et les limites des NTG



### Redéfinir un régime de propriété intellectuelle

en faveur de l'innovation et en soutien aux PME



# Les conseillères et conseillers du CESE

## Membres de la mandature 2021-2026

### AGIR AUTREMENT POUR L'INNOVATION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

#### Mme Samira DJOUADI (P)

Représentant au titre de la cohésion sociale et territoriale – Tous en stage

#### M. Madjid EL JARROUDI

Représentant au titre de la cohésion sociale et territoriale – Agence pour la diversité entrepreneuriale (ADIVE)

#### M. Saïd HAMMOUCHE

Représentant au titre de la cohésion sociale et territoriale – Mozaïk RH

#### M. Patrick LEVY-WAITZ

Représentant au titre de la cohésion sociale et territoriale – France Tiers Lieux

#### Mme Sabine ROUX de BEZIEUX

Représentant au titre de la protection de la nature et de l'environnement – Fondation de la Mer

#### Mme Marianne TORDEUX BITKER

Représentant au titre de la cohésion sociale et territoriale – France digitale

#### Mme Claire TUTENUIT

Représentant au titre de la protection de la nature et de l'environnement – Association française des entreprises pour l'environnement (Epe)

### AGRICULTURE

#### M. Henri BIÈS-PÉRÉ (P)

Représentant des exploitants agricoles – Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)

#### M. Antoine d'AMÉCOURT

Représentant au titre de la protection de la nature et de l'environnement – Fransylva - Fédération « Forestiers Privés de France »

#### Mme Véronique BLIN

Représentant des exploitants agricoles – Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)

#### M. Thierry COUÉ

Représentant des exploitants agricoles – Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)

#### M. Jean-Yves DAGÈS

Représentant des exploitants agricoles – Fédération nationale de la mutualité agricole (FNMA)

#### M. Alain DURAND

Représentant au titre de la protection de la nature et de l'environnement – Fédération nationale des chasseurs

#### M. Pascal FERÉY

Représentant des mutuelles, coopératives et chambres consulaires – Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA)

#### Mme Laurence FOURNIER

Représentant des exploitants agricoles – Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)

#### M. Etienne GANGNERON

Représentant des exploitants agricoles – Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)

#### Mme Catherine LION

Représentant des exploitants agricoles – Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)

#### Mme Manon PISANI

Représentant des exploitants agricoles – Jeunes agriculteurs (JA)

#### Mme Florence SELLIER

Représentant au titre de la protection de la nature et de l'environnement – Fédération nationale des chasseurs

#### Mme Christine VALENTIN

Représentant des mutuelles, coopératives et chambres consulaires – Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA)

#### Mme Anne-Claire VIAL

Représentant des mutuelles, coopératives et chambres consulaires – Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA)

#### M. Sébastien WINDSOR

Représentant des mutuelles, coopératives et chambres consulaires – Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA)

### ALTERNATIVES SOCIALES ET ÉCOLOGIQUES

#### Mme Marie-Noëlle ORAIN (P)

Représentant des exploitants agricoles – Confédération paysanne

#### Mme Cécile GONDARD-LALANNE

Représentant des salariés – Union syndicale Solidaires

#### Mme Bernadette GROISON

Représentant des salariés – Fédération syndicale unitaire (FSU)

#### M. Serge LE QUEAU

Représentant des salariés – Union syndicale Solidaires

### ARTISANAT ET PROFESSIONS LIBÉRALES

#### M. Jean-Christophe REPON (P)

Représentant des artisans et des professions libérales – Union des entreprises de proximité (U2P)

#### M. Dominique ANRACT

Représentant des artisans et des professions libérales – Union des entreprises de proximité (U2P)

#### M. Michel CHASSANG

Représentant des artisans et des professions libérales – Union des entreprises de proximité (U2P)

#### M. Joël FOURNY

Représentant des mutuelles, coopératives et chambres consulaires – CMA France

#### M. Jean-François GUIHARD

Représentant des artisans et des professions libérales – CMA France

#### Mme Fabienne MUNOZ

Représentant des artisans et des professions libérales – Union des entreprises de proximité (U2P)

#### Mme Aminata NIAKATÉ

Représentant des artisans et des professions libérales – Union des entreprises de proximité (U2P)

#### Mme Laure VIAL

Représentant des mutuelles, coopératives et chambres consulaires – CMA France

### ASSOCIATIONS

#### M. Jean-Marc BOIVIN (P)

Représentant au titre de la vie associative – Le Mouvement associatif

#### Mme Souâd BELHADDAD

Représentant au titre de la vie associative – Citoyenneté possible

#### M. Martin BOBEL

Représentant au titre de la vie associative – Le Mouvement associatif

#### M. Lionel DENIAU

Représentant au titre de la cohésion sociale et territoriale – Collectif Handicaps

#### M. Jean-Karl DESCHAMPS

Représentant au titre de la vie associative – Le Mouvement associatif

#### Mme Isabelle DORESSE

Représentant au titre de la cohésion sociale et territoriale – Collectif Alerte

#### Mme Danièle JOURDAIN MENNINGER

Représentant au titre de la vie associative – Le Mouvement associatif

#### Mme Marie-Amélie LE FUR

Représentant au titre de la cohésion sociale et territoriale – Comité national olympique et sportif français

#### Mme Marie-Claire MARTEL

Représentant au titre de la vie associative – Le Mouvement associatif

#### M. Benoît MIRIBEL

Représentant au titre de la vie associative – Le Centre français des Fonds et Fondations

#### Mme Viviane MONNIER

Représentant au titre de la cohésion sociale et territoriale – Fédération Nationale Solidarités Femmes (FNSF)

#### Mme Françoise SIVIGNON

Représentant au titre de la vie associative – Le Mouvement associatif

#### M. Jean-Pascal THOMASSET

Représentant au titre de la cohésion sociale et territoriale – France victimes

#### Mme Claire THOURY

Représentant au titre de la vie associative – Le Mouvement associatif

### CFDT

#### M. Albert RITZENTHALER (P)

Représentant des salariés – Confédération française démocratique du travail (CFDT)

#### M. Thomas AONZO

Représentant des salariés – Confédération française démocratique du travail (CFDT)

#### Mme Patricia BLANCARD

Représentant des salariés – Confédération française démocratique du travail (CFDT)

#### M. Thierry CADART

Représentant des salariés – Confédération française démocratique du travail (CFDT)

#### Mme Christelle CAILLET

Représentant des salariés – Confédération française démocratique du travail (CFDT)

#### Mme Soraya DUBOC

Représentant des salariés – Confédération française démocratique du travail (CFDT)

#### Mme Monique GRESSET BOURGEOIS

Représentant des salariés – Confédération française démocratique du travail (CFDT)

#### M. Pascal GUIHÉNEUF

Représentant des salariés Confédération française démocratique du travail (CFDT)

#### M. Jean-Yves LAUTRIDOU

Représentant des salariés – Confédération française démocratique du travail (CFDT)

#### M. Sébastien MARIANI

Représentant des salariés – Confédération française démocratique du travail (CFDT)

#### Mme Marie-Hélène MEYLING

Représentant des salariés – Confédération française démocratique du travail (CFDT)

#### Mme Catherine PAJARES Y SANCHEZ

Représentant des salariés – Confédération française démocratique du travail (CFDT)

#### Mme Sophie THIERY

Représentant des salariés – Confédération française démocratique du travail (CFDT)

#### M. Franck TIVIERGE

Représentant des salariés – Confédération française démocratique du travail (CFDT)

### CFE-CGC

#### Mme Véronique BIARNAIX-ROCHE (P)

Représentant des salariés – Confédération française de l'encadrement CGC (CFE-CGC)

**Mme Valérie GAYTE**  
Représentant des salariés –  
Confédération française de  
l'encadrement CGC  
(CFE- CGC)

**M. Fabrice NICOUDE**  
Représentant des salariés –  
Confédération française de  
l'encadrement CGC (CFE- CGC)

**M. Djamel SOUAMI**  
Représentant des salariés –  
Confédération française de  
l'encadrement CGC (CFE- CGC)

## CFTC

**M. Eric HEITZ (P)**  
Représentant des salariés –  
Confédération française des  
travailleurs chrétiens (CFTC)

**Mme Anne CHATAIN**  
Représentant des salariés –  
Confédération française des  
travailleurs chrétiens (CFTC)

**Mme Pascale COTON**  
Représentant des salariés –  
Confédération française des  
travailleurs chrétiens (CFTC)

**M. Manuel LECOMTE**  
Représentant des salariés –  
Confédération française des  
travailleurs chrétiens (CFTC)

## CGT

**Mme Michèle CHAY (P)**  
Représentant des salariés –  
Confédération générale du travail  
(CGT)

**Mme Marie-Claire  
CAILLETAUD**  
Représentant des salariés –  
Confédération générale du travail  
(CGT)

**Mme Angeline BARTH**  
Représentant des salariés –  
Confédération générale du travail  
(CGT)

**Mme Claire BORDENAVE**  
Représentant des salariés –  
Confédération générale du travail  
(CGT)

**M. Alain DRU**  
Représentant des salariés –  
Confédération générale du travail  
(CGT)

**M. Gilles FOURNEL**  
Représentant des salariés –  
Confédération générale du travail  
(CGT)

**Mme Dominique GALLET**  
Représentant des salariés –  
Confédération générale du travail  
(CGT)

**M. Benoît GARCIA**  
Représentant des salariés –  
Confédération générale du travail  
(CGT)

**Mme Anne GARRETA**  
Représentant des salariés –  
Confédération générale du travail  
(CGT)

**M. David MEYER**  
Représentant des salariés –  
Confédération générale du travail  
(CGT)

**M. Jean-François NATON**  
Représentant des salariés –  
Confédération générale du travail  
(CGT)

**M. Mohammed OUSSEDIK**  
Représentant des salariés –  
Confédération générale du travail  
(CGT)

**M. Mourad RABHI**  
Représentant des salariés –  
Confédération générale du travail  
(CGT)

**Mme Fabienne TATOT**  
Représentant des salariés –  
Confédération générale du travail  
(CGT)

## CGT-FO

**Mme Béatrice CLICQ (P)**  
Représentant des salariés –  
Confédération générale du travail-  
Force ouvrière (CGT- FO)

**M. Alain ANDRE**  
Représentant des salariés –  
Confédération générale du travail-  
Force ouvrière (CGT- FO)

**M. Sébastien BUSIRIS**  
Représentant des salariés –  
Confédération générale du travail-  
Force ouvrière (CGT- FO)

**M. Serge CAMBOU**  
Représentant des salariés –  
Confédération générale du travail-  
Force ouvrière (CGT- FO)

**Mme Dominique DELAVEAU**  
Représentant des salariés –  
Confédération générale du travail-  
Force ouvrière (CGT- FO)

**Mme Christine MAROT**  
Représentant des salariés –  
Confédération générale du travail-  
Force ouvrière (CGT- FO)

**M. Hervé QUILLET**  
Représentant des salariés –  
Confédération générale du travail-  
Force ouvrière (CGT- FO)

**M. Jean-Yves SABOT**  
Représentant des salariés –  
Confédération générale du travail-  
Force ouvrière (CGT- FO)

**Mme Sylvia VEITL**  
Représentant des salariés –  
Confédération générale du travail-  
Force ouvrière (CGT- FO)

## COOPÉRATION

**M. Christophe GRISON (P)**  
Représentant des exploitants  
agricoles – La Coopération  
Agricole

**M. Jacques LANDRIOT**  
Représentant des mutuelles,  
coopératives et chambres  
consulaires – Confédération  
générale des Sociétés  
coopératives (CG Scop)

**M. Olivier MUGNIER**  
Représentant des mutuelles,  
coopératives et chambres  
consulaires – Fédération nationale  
des sociétés coopératives  
d'habitations à loyer modéré  
(FNSC HLM)

## ORGANISATIONS ÉTUDIANTES ET DES MOUVEMENTS DE JEUNESSE

**M. Helno EYRIEY (P)**  
Représentant au titre de la  
cohésion sociale et territoriale –  
Union nationale des étudiants de  
France (UNEF)

**Mme Agathe HAMEL**  
Représentant au titre de la  
cohésion sociale et territoriale  
– Forum français de la jeunesse  
(FFJ)

**M. Evanne JEANNE-ROSE**  
Représentant au titre de la  
cohésion sociale et territoriale  
– Comité pour les relations  
nationales et internationales de  
jeunesse et d'éducation populaire  
(Cnajep)

**M. Kenza OCCANSEY**  
Représentant au titre de la  
cohésion sociale et territoriale  
– Fédération des associations  
générales étudiantes (FAGE)

## ENTREPRISES

**Mme Anne-Marie COUDERC (P)**  
Représentant des entreprises –  
Mouvement des entreprises de  
France (MEDEF)

**M. François ASSELIN**  
Représentant des entreprises  
– Confédération des petites et  
moyennes entreprises (CPME)

**M. Jean-Lou BLACHIER**  
Représentant des entreprises  
– Confédération des petites et  
moyennes entreprises (CPME)

**M. François-Xavier BRUNET**  
Représentant des mutuelles,  
coopératives et chambres  
consulaires – CCI France

**Mme Dominique CARLAC'H**  
Représentant des entreprises –  
Mouvement des entreprises de  
France (MEDEF)

**M. Bruno CAVAGNÉ**  
Représentant des entreprises –  
Mouvement des entreprises de  
France (MEDEF)

**M. Jacques CREYSSEL**  
Représentant des entreprises –  
Mouvement des entreprises de  
France (MEDEF)

**Mme Danielle DUBRAC**  
Représentant des mutuelles,  
coopératives et chambres  
consulaires – CCI France

**M. Didier GARDINAL**  
Représentant des mutuelles,  
coopératives et chambres  
consulaires – CCI France

**M. Pierre GOGUET**  
Représentant des mutuelles,  
coopératives et chambres  
consulaires – CCI France

**Mme Catherine GUERNIOU**  
Représentant des entreprises  
– Confédération des petites et  
moyennes entreprises (CPME)

**M. Philippe GUILLAUME**  
Représentant des entreprises  
– Confédération des petites et  
moyennes entreprises (CPME)

**Mme Nadine HAFIDOU**  
Représentant des mutuelles,  
coopératives et chambres  
consulaires – CCI France

**M. Didier KLING**  
Représentant des mutuelles,  
coopératives et chambres  
consulaires – CCI France

**M. Vincent MOISSELIN**  
Représentant des entreprises  
– Fédération des entreprises du  
spectacle vivant, de la musique,  
de l'audiovisuel et du cinéma  
(Fesac)

**Mme Stéphanie PAUZAT**  
Représentant des entreprises  
– Confédération des petites et  
moyennes entreprises (CPME)

**M. Pierre-Olivier  
RUCHENSTAIN**  
Représentant des entreprises  
– Fédération des particuliers  
employeurs (FEPEM)

**Mme Fany RUIIN**  
Représentant des mutuelles,  
coopératives et chambres  
consulaires – CCI France

**M. Olivier SALLERON**  
Représentant des entreprises –  
Mouvement des entreprises de  
France (MEDEF)

**Mme Michèle SALVADORETTI**  
Représentant des entreprises  
– Confédération des petites et  
moyennes entreprises (CPME)

**Mme Elisabeth  
TOME-GERTHEINRICH**  
Représentant des entreprises –  
Mouvement des entreprises de  
France (MEDEF)

**Mme Anouk ULLERN**  
Représentant des entreprises  
– Confédération des petites et  
moyennes entreprises (CPME)

**M. Gilles VERMOT DESROCHES**  
Représentant des entreprises –  
Mouvement des entreprises de  
France (MEDEF)

**M. Hugues VIDOR**  
Représentant des entreprises  
– Union des employeurs de  
l'économie sociale et solidaire  
(UDES)

## FAMILLES

**Mme Marie-Pierre GARIEL (P)**  
Représentant au titre de la  
cohésion sociale et territoriale –  
Union nationale des associations  
familiales (UNAF)

**Mme Marie-Josée BALDUCCHI**  
Représentant au titre de la  
cohésion sociale et territoriale –  
Union nationale des associations  
familiales (UNAF)

**Mme Josiane BIGOT**  
Représentant au titre de la  
cohésion sociale et territoriale  
– Convention nationale des  
associations de protection de  
l'enfant (CNAPE)

**Mme Marie-Andrée BLANC**  
Représentant au titre de la  
cohésion sociale et territoriale –  
Union nationale des associations  
familiales (UNAF)

**M. Bernard DESBROSSES**  
Représentant au titre de la  
cohésion sociale et territoriale –  
Union nationale des associations  
familiales (UNAF)

**M. Pierre ERBS**  
Représentant au titre de la  
cohésion sociale et territoriale  
– Confédération française des  
retraités

**Mme Claudie KULAK**  
Représentant au titre de la  
cohésion sociale et territoriale –  
Compagnie des aidants

**M. Dominique MARMIER**  
Représentant au titre de la  
cohésion sociale et territoriale –  
Union nationale des associations  
familiales (UNAF)

**Mme Marie-Claude PICARDAT**

Représentant au titre de la cohésion sociale et territoriale – Accord entre mouvements familiaux à recrutement spécifique dédiés familles homoparentales, habilités

**UNSA****Mme Martine VIGNAU (P)**

Représentant des salariés – Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)

**Mme Fanny ARAV**

Représentant des salariés – Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)

**M. Saïd DARWANE**

Représentant des salariés – Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)

**M. Jean-Marie TRUFFAT**

Représentant des salariés – Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)

**ENVIRONNEMENT ET NATURE****M. Pascal MAYOL (P)**

Représentant au titre de la protection de la nature et de l'environnement – Fondation pour la Nature et l'Homme

**M. Jean-David ABEL**

Représentant au titre de la protection de la nature et de l'environnement – France Nature Environnement

**M. Jean-Marie BEAUVAIS**

Représentant au titre de la protection de la nature et de l'environnement – Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT)

**M. Sylvain BOUCHERAND**

Représentant au titre de la protection de la nature et de l'environnement – Humanité et biodiversité

**M. Lucien CHABASON**

Représentant au titre de la protection de la nature et de l'environnement – Institut du développement durable et des relations internationales (Idrri)

**Mme Cécile CLAVEIROLE**

Représentant au titre de la protection de la nature et de l'environnement

**M. Florent COMPAIN**

Représentant au titre de la protection de la nature et de l'environnement – Les Amis de la terre

**M. Antoine GATÉ**

Représentant au titre de la protection de la nature et de l'environnement – France Nature Environnement

**Mme Julia GRIMAUULT**

Représentant au titre de la protection de la nature et de l'environnement – Institut de l'économie pour le climat (I4CE)

**Mme Venance JOURNÉ**

Représentant au titre de la protection de la nature et de l'environnement – Réseau Action Climat France

**M. Guilhem LESAFFRE**

Représentant au titre de la protection de la nature et de l'environnement – Ligue de protection des oiseaux (LPO)

**Mme Julie MARSAUD**

Représentant au titre de la protection de la nature et de l'environnement – WWF

**Mme Elodie MARTINIE-COUSTY**

Représentant au titre de la protection de la nature et de l'environnement – France Nature Environnement

**Mme Cécile OSTRIA**

Représentant au titre de la protection de la nature et de l'environnement – Fondation pour la Nature et l'Homme

**Mme Agnès POPELIN-DESPLANCHES**

Représentant au titre de la protection de la nature et de l'environnement – France Nature Environnement

**Mme Pauline RATTEZ**

Représentant au titre de la protection de la nature et de l'environnement – Ligue de protection des oiseaux (LPO)

**M. Nicolas RICHARD**

Représentant au titre de la protection de la nature et de l'environnement – France Nature Environnement

**Mme Nathalie VAN DEN BROECK**

Représentant au titre de la protection de la nature et de l'environnement – Surfrider foundation Europe

**NON-INSCRITS****M. Jean-Louis JOSEPH (P)**

Représentant au titre de la protection de la nature et de l'environnement – Fédération des parcs naturels régionaux de France

**M. Alain BAZOT**

Représentant au titre de la cohésion sociale et territoriale – UFC-Que Choisir ?

**Mme Corine BEAUFILS**

Représentant au titre de la protection de la nature et de l'environnement – Fédération nationale de la pêche en France et de la protection du milieu aquatique (FNPF)

**M. Bernard BRETON**

Représentant au titre de la protection de la nature et de l'environnement – Fédération nationale de la pêche en France et de la protection du milieu aquatique (FNPF)

**M. Yazid CHIR**

Représentant au titre de la cohésion sociale et territoriale – Nos quartiers ont des Talents (NQT)

**M. Daniel-Julien NOEL**

Représentant des artisans et des professions libérales – Chambre Nationale des Professions Libérales (CNPL)

**M. Alain POUGET**

Représentant des exploitants agricoles – Coordination rurale

**OUTRE-MER****Mme Inès BOUCHAUT-CHOISY (P)**

Représentant des organisations exerçant leurs activités dans les collectivités d'outre-mer – Représentant de la zone de l'océan Atlantique Saint-Barthélemy

**Mme Ghislaine ARLIE**

Représentant des organisations exerçant leurs activités dans les collectivités d'outre-mer – Représentant de la zone de l'océan Pacifique Nouvelle-Calédonie

**M. Yannick CAMBRAY**

Représentant des organisations exerçant leurs activités dans les collectivités d'outre-mer – Représentant de la zone de l'océan Atlantique Saint-Pierre et Miquelon

**M. Eric LEUNG-SAM-FONG**

Représentant des organisations exerçant leurs activités dans les collectivités d'outre-mer – Représentant de la zone de l'océan Indien-La Réunion

**M. Pierre MARIE-JOSEPH**

Représentant des organisations exerçant leurs activités dans les collectivités d'outre-mer – Représentant de la zone Atlantique

**Mme Sarah MOUHOUSOUNE**

Représentant des organisations exerçant leurs activités dans les collectivités d'outre-mer – Représentant de la zone de l'océan Indien

**Mme Héléne SIRDER**

Représentant des organisations exerçant leurs activités dans les collectivités d'outre-mer – Représentant de la zone Atlantique

**M. Tu YAN**

Représentant des organisations exerçant leurs activités dans les collectivités d'outre-mer – Représentant de la zone de l'océan Pacifique

**SANTÉ & CITOYENNETÉ****Mme Dominique JOSEPH (P)**

Représentant des mutuelles, coopératives et chambres consulaires – Fédération nationale de la mutualité française (FNMF)

**M. Thierry BEAUDET**

Représentant des mutuelles, coopératives et chambres consulaires – Fédération nationale de la mutualité française (FNMF)

**M. Jérémie BOROY**

Représentant au titre de la cohésion sociale et territoriale – Conseil national consultatif des Personnes handicapées (CNCPH)

**M. Philippe DA COSTA**

Représentant au titre de la cohésion sociale et territoriale – Croix-Rouge française

**M. Gérard RAYMOND**

Représentant au titre de la vie associative – France Assos Santé

# Membres du Bureau

---

**Thierry BEAUDET**  
Président

**Marie-Andrée BLANC**  
Vice-présidente

**Michel CHASSANG**  
Vice-président

**Pascale COTON**  
Vice-présidente

**Jacques LANDRIOT**  
Vice-président

**Marie-Claire MARTEL**  
Vice-présidente

**Elodie MARTINIE-COUSTY**  
Vice-présidente

**Kenza OCCANSEY**  
Vice-président

**Martine VIGNAU**  
Vice-présidente

**Benoît GARCIA**  
Vice-président

**Sébastien WINDSOR**  
Vice-président

**Thierry CADART**  
Questeur

**Pierre GOGUET**  
Questeur

**Véronique BIARNAIX-ROCHE**  
Secrétaire

**Béatrice CLICQ**  
Secrétaire

**Philippe DA COSTA**  
Secrétaire

**Bernadette GROISON**  
Secrétaire

**Patrick LÉVY-WAITZ**  
Secrétaire

**Daniel-Julien NOËL**  
Secrétaire

**Hélène SIRDER**  
Secrétaire

# Acronymes

---

**APCA :**  
Assemblée permanente des  
chambres d'agriculture

**CCI France :**  
Chambres de commerce et  
d'industrie françaises

**CFDT :**  
Confédération française  
démocratique du travail

**CFE-CGC :**  
Confédération française de  
l'encadrement-Confédération  
générale des cadres

**CFTC :**  
Confédération française des  
travailleurs chrétiens

**CGT :**  
Confédération générale du travail

**CGT-FO :**  
Confédération générale du travail-  
Force ouvrière

**CNPL :**  
Chambre nationale des  
professions libérales

**CPME :**  
Confédération des petites et  
moyennes entreprises

**EpE :**  
Association française des  
entreprises pour l'environnement

**FEPEM :**  
Fédération des particuliers  
employeurs

**FNE :**  
France Nature Environnement

**FNMF :**  
Fédération nationale de la  
mutualité française

**FNPF :**  
Fédération nationale de la pêche  
en France et de la protection du  
milieu aquatique

**FNSEA :**  
Fédération nationale des  
syndicats d'exploitants agricoles

**LPO :**  
Ligue de protection des oiseaux

**MEDEF :**  
Mouvement des entreprises de  
France

**U2P :**  
Union des entreprises de  
proximité

**UDES :**  
Union des employeurs de  
l'économie sociale et solidaire

**UNAF :**  
Union nationale des associations  
familiales

**UNSA :**  
Union nationale des syndicats  
autonomes

**(P) :**  
Présidente ou Président de  
groupe

**Direction de la publication :** Thierry Beaudet.

**Coordination CESE :** Pauline Andrieu, Léda Bontosoglou, Virginie Clérisse, Manuella Rubio, Tram Anh Vo.

**Conception éditoriale et graphique, rédaction, réalisation et fabrication :** ANIMAL  PENSANT

L'équipe remercie les équipes du Conseil économique, social et environnemental, et les personnes qui ont accepté de prendre part à l'élaboration de ce document.

**Crédits photographiques :** Katrin Baumann et Lucia Koch

Imprimé en France sur papier Condat Mat PEFC 100 % par la Direction de l'information légale et administrative. La certification PEFC du papier apporte la traçabilité de l'arbre jusqu'aux papiers et la garantie que les bois utilisés pour la production des fibres papetières ne participent pas à la déforestation et respectent les fonctions environnementales et sociales de la forêt.







lecese.fr

9, place d'léna  
75 775 Paris Cedex 16  
01 44 43 60 00

